

1183

REPUBLIQUE DU SENEGAL

oooooooooooo

oooooo

Un Peuple, Un But et Une Foi

MINISTERE DE LA FEMME
DE LA FAMILLE ET DU
DEVELOPPMENT SOCIAL
(MFFDS)

MINISTERE DU PLAN ET DU
DEVELOPPMENT DURABLE
(MPDD)

**RAPPORT NATIONAL PROVISOIRE SUR L'OMD GENRE : EQUITE ET
EGALITE DE GENRE, PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION GENRE DANS
LES OMD SECTORIELS**

Réalisé par : *Mme Nogaye DIOP, Consultante spécialiste en genre*
Ibrahima SECK, Consultant juriste financier
Djibril NDOYE, Consultant économiste statisticien

Septembre-octobre 2005

	2000	2001	2002	2003	2004
COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES	242 901	173 800	199 473	245 081	261 988
Compte de Capital	59 354	107 079	88 401	87 406	396 214
Transferts de Capital	59 551	106 816	88 450	87 616	396 438
Publics	57 074	104 758	82 540	80 836	392 013
Privés	2 477	2 058	5 910	6 780	4 425
Acquisitions/Cessions d'actifs financiers non produits	-197	263	-49	-210	-224
COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERES	183 547	66 721	111 072	157 675	-134 226
Investissements directs	44 348	28 575	30 693	28 965	33 792
De l'économie vers l'étranger	-462	5 160	-23 709	-1 545	-6 901
De l'étranger vers l'économie	44 810	23 415	54 402	30 510	40 693
Investissements de portefeuille	16 350	-5 552	-28 121	-25 263	-24 685
Avoirs	7 861	11 369	-18 715	-31 813	-24 709
Engagements	8 489	-5 817	-9 406	6 550	24
Autres investissements	133 089	98 760	172 923	164 301	-61 641
Avoirs	-3 105	-2 853	8 304	33 731	3 156
Engagements	136 194	101 613	164 619	130 570	-64 797
Avoirs de réserve	-10 240	-66 166	-64 423	-10 328	-81 692
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	-6 275	9 700	21 438	8 695	9 050

Document de

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	3
INTRODUCTION GENERALE	4
CONTEXTE	4
PROBLEMATIQUE	5
OBJECTIFS DE L'ETUDE	6
PLAN DE REDACTION DE L'ETUDE	6
CHAPITRE I : EQUITE DE GENRE ET AUTONOMISATION DES FEMMES	8
INTRODUCTION	8
I. LA QUESTION DE L'EGALITE ET DE L'EQUITE ENTRE LES SEXES	9
I.1. La question des droits	10
I.2. La citoyenneté	12
I.3. L'équité dans les politiques sectorielles relatives aux OMD	13
I.3.1. la création de richesse	13
I.3.1.1 La politique de développement agro-sylvo-pastoral	13
I.3.1.2 La prise en compte du genre dans la politique en matière de développement industriel et artisanal	14
I.3.2 L'eau et les infrastructures	15
I.3.3 La politique actuelle en matière d'assainissement	16
I.3.4 La politique actuelle de l'environnement	17
I.3.5 La prise en compte du genre dans la politique en matière éducative	18
I.3.6 La prise en compte du genre dans la politique en santé (PDIS)	19
II. LA QUESTION DE L'AUTONOMISATION	20
II.1 Genre et amélioration du statut socioculturel	20
II.1.1 Caractéristiques de l'équité et de l'égalité de genre	20
II.1.2. Situation au niveau familial	21
II.1.3. Acquis et Avancées	22
II.2. Genre, auto prise en charge financière, participation à la prise de décision et vie politique	23
II.2.1 La Participation	23
II.2.2. La vie politique	25
CONCLUSION	25
CHAPITRE II : ANALYSE DES DISPARITES.....	26
DU GENRE DANS LES RAPPORTS SECTORIELS OMD	26
INTRODUCTION	26
II /1 EDUCATION	26
II.1.1 Le préscolaire et le genre	26
II.1.1.1 Analyse de la situation de référence	26
II.1.1.2 Objectifs et stratégies	28
II.1.2 Le primaire et le genre	28
II.1.2.1 Analyse de la situation de référence	28
II.1.2.2 Analyse des objectifs et stratégies	29

II.1.3 Le moyen-secondaire et le genre	31
II.1.3.1 Analyse de la situation de référence	31
II.1.3.2 Analyse des objectifs et stratégies	33
II/2 SANTE	33
II.2.1 Examen de la situation de référence	34
II.2.1.1 Environnement sociologique :	34
II.2.1.2 Environnement juridique	34
II.2.1.3 Environnement économique	34
II.2.1.4 Les ressources en infrastructures	34
II.2.1.5 L'accès aux soins	35
II.2.1.6 Les ressources humaines	35
II.2.1.7 Situation des indicateurs des OMD: mortalité maternelle, paludisme et tuberculose	36
II.2.2 Analyse des objectifs et stratégies dans le cadre des OMD	43
II.3 NUTRITION	48
II.3.1 Analyse de la situation de référence	48
II.3.2 Analyse des objectifs et stratégies dans les OMD	49
II/4 ENVIRONNEMENT	56
II.4.1 Analyse de la situation de référence	57
II.4.2 Analyse des objectifs et stratégies	61
II/5 CREATION DE RICHESSE	62
II.6/EAU-ASSAINISSEMENT	70
II.6.1/ Analyse de la situation de référence	71
II.6.2/ Objectifs et stratégies	72
PLAN D'ACTION POUR L'ATTEINTE DE L'OMD 3.....	74
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	91
BIBLIOGRAPHIE GENRE, FEMMES ET DEVELOPPEMENT	93

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AFDS	Agence du Fonds de Développement Social
AGETIP :	Agence d'Exécution des Travaux d'intérêt Public
AGR :	Activités génératrices de revenus
AJS :	Association des Juristes Sénégalaises
APIX :	Agence pour la Promotion des Investissements et des Grands Travaux
ASBEF :	Association sénégalaise pour le bien être familial
ASUFOR :	Association des usagers des forages
BADIS :	Banque de données des indicateurs sociaux du Sénégal
BIT :	Bureau international du travail
CAEC :	Cabinet d'assistance, de recherche et de conseil
CEFOREP	Centre de formation et de recherche sur la Production
CGE :	Comité de gestion des inondations
CPN :	taux de consultation prénatale
CRAES	Conseil de la République pour les affaires économiques et sociales
DPS :	Direction de la prévision et de la Statistique
DSRP :	Document de réduction de la lutte contre la pauvreté
EDS :	Enquête démographique et de santé
ENDSS :	Ecole Nationale de développement sanitaire et social
ESAM :	Enquête sénégalaise auprès des ménages
ESIS :	Enquête sénégalaise des indicateurs sociaux
FNUAP :	Fonds des nations unies pour la population
GIRMAC :	Programme de gestion intégrée des ressources naturelles et côtières
IAD :	Institut africain pour la démocratie
MFFDS	ministère de la femme, de la famille et du développement national
OMS :	Organisation mondiale de la santé
ONU DI :	Organisation des nations unies pour le développement industriel
PANAF :	Plan national d'action de la femme
PARENA	Parti pour la renaissance
PDEF :	Programme Décennal pour l'éducation
PDIS :	Programme de développement intégré de la santé
PELT :	Programme eau à long terme
PGIES	Programme de gestion intégrée des écosystèmes
PME :	Petites et moyennes entreprises
PNDS :	Programme national de développement sanitaire
PNICP	Programme national de lutte contre la pauvreté
PNLS :	Programme national de lutte contre le sida
PNSR :	Programme national de santé de la reproduction
PNT :	Programme national de lutte contre la tuberculose
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PROGEDE :	Projet de gestion des énergies domestiques
QUID :	Questionnaire unifiée des indices de développement
RGPH :	Recensement général de la population et de l'habitat
RNUA	Réconciliation nationale pour l'unité africaine
SFD :	Structure de financement décentralisée
SMPF :	Santé maternelle et planification familiale
SNEEG :	Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité
SOU :	Soins obstétricaux d'urgence
SOUC	Soins obstétricaux d'urgence complets
SRP :	Stratégie de réduction de la pauvreté

INTRODUCTION GENERALE

CONTEXTE

- *International*

La Déclaration du Millénaire de 2000 constitue le repère de **l'implication forte** de la Communauté Internationale, sous l'obédience de l'Organisation des Nations Unies, sur les questions de développement, à travers les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Depuis 2000, des plaidoyers se sont ainsi multipliés en faveur de ces objectifs considérés comme le cadre idéal pour traiter des questions liées au développement durable et équitable.

Consciente de l'importance capitale des femmes dans tout processus de développement, la Communauté Internationale a pris le soin de prendre entièrement en compte la dimension genre dans le cadre de ces OMD en réservant un chapitre spécial traitant de l'« **égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes** ».

A la suite de cette déclaration, les Nations Unies ont engagé un processus de mise en œuvre des objectifs du millénaire. Ce processus a démarré avec l'élaboration par des pays pilotes des documents de stratégies pour l'atteinte des objectifs.

- *Régional*

En Afrique, à côté de l'initiative de l'Union Africaine sur la parité, le contexte des OMD a coïncidé pour la plupart des pays, avec l'élaboration et/ou la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté dans le cadre de l'initiative PPTE, laquelle pauvreté touche essentiellement les femmes. Compte tenu du lien étroit entre les OMD et les SRP, des réflexions ont été menées pour trouver des passerelles entre ces deux stratégies. Des conférences ont été organisées à l'occasion pour harmoniser les deux cadres d'actions et revisiter le partenariat nord-sud. On peut citer le Forum de Dakar sur les OMD en Afrique de l'Ouest (février 2003) qui a été le cadre de discussions et de réflexions sur les conditions de mise en cohérence des stratégies nationales et politiques de développement en vue d'atteindre les OMD. Il y a également le sommet extraordinaire des Chefs d'Etat de l'Union Africaine tenu au Burkina au mois de septembre 2004, lequel sommet a servi de prétexte pour ses derniers de placer l'emploi au cœur des stratégies de réduction de l'extrême pauvreté.

- *National*

Dans le cadre des OMD, le Sénégal a entamé depuis 2003 un long processus visant à s'appropriier des recommandations issues de la déclaration du millénaire de 2000. Ce processus national a démarré avec des séries de concertations entre l'Etat et tous ses partenaires (secteur privé, société civile, organisations communautaires de base et

partenaires extérieurs). Ces concertations ont abouti à la réalisation du rapport national de suivi des OMD en mai 2003. Ce rapport a abouti à deux conclusions fondamentales :

- d'une part, les résultats révèlent que le Sénégal est en deçà de la bonne trajectoire pour la réalisation de ces objectifs d'ici à 2015;
- et d'autre part, une stratégie nationale pour l'atteinte des OMD s'avère nécessaire et indispensable.

Dès lors, des séries de consultations ont été effectuées à l'échelle nationale pour aboutir à la confection de documents de référence qui traitent des OMD. Ces documents sont au nombre de sept (07) : OMD et création de richesse, OMD et Infrastructures, OMD et éducation, OMD et santé, OMD et nutrition, OMD et environnement, OMD et eau-assainissement

Le Sénégal est choisi parmi les pays pilotes pour la mise en œuvre des OMD. A l'heure actuelle, une grande synergie est développée entre le Gouvernement et ses partenaires au développement (bailleurs de fonds, collectivités locales, société civile, secteur privé, organisations communautaires à la base surtout féminines) pour que la Conférence de New York de septembre 2005 ait des retombées positives sur la concrétisation des OMD.

PROBLEMATIQUE

Depuis la Conférence de Beijing en 1995, la question de la prise en compte de la dimension genre dans les stratégies de développement a toujours constitué le cheval de bataille de toutes les personnes soucieuses de promouvoir l'égalité et l'équité du genre pour un développement humain durable. Au-delà des questions hommes-femmes, s'il est admis que le développement ne peut se réaliser que dans un cadre d'égalité des chances entre les différents acteurs concernés, il appartient donc à tout un chacun de veiller à ce que toutes les formes de disparités et d'exclusion soient éliminées à tous les niveaux. C'est pourquoi, la prise en compte de la dimension genre dans le cadre des OMD constitue une initiative très salubre d'autant plus que le DSRP a négligé ce domaine.

Toutefois, il ne suffit pas de se limiter à une simple formulation internationale « Egalité des sexes et autonomisation des femmes ». Il s'agit de l'adapter aux réalités nationales et locales pour mieux intégrer les préoccupations des femmes qui constituent la majorité de la population sénégalaise. Si l'on examine les cibles de cet objectif telles que identifiées par la Communauté internationale l'on se rend compte qu'elles sont très limitées dans la mesure où elles ne portent que sur l'universalisation de la scolarisation des filles. Certes, la scolarisation universelle des filles est une condition nécessaire pour l'autonomisation et l'égalité des sexes mais elle n'est pas suffisante. C'est pourquoi, cette question est abordée de manière systémique dans ce document en s'inspirant des recommandations de Beijing+10 et de la stratégie nationale pour l'égalité et l'équité du genre (SNEEG).

Par ailleurs, pour un souci de meilleure prise en compte de la dimension genre, le Gouvernement du Sénégal, a commandité cette présente étude dont les objectifs principaux sont :

- d'une part de ressortir de manière claire cette question de genre dans les différents documents précis élaborés ;
- et d'autre part d'apporter des solutions pertinentes aux problèmes de l'égalité, de l'équité du genre et de l'autonomisation des femmes à tous les niveaux.

OBJECTIFS DE L'ETUDE

De manière générale, l'étude vise à recentrer l'analyse des OMD aux questions de genre. Ceci pour rendre plus pertinentes les stratégies de développement préconisées dans les domaines de la santé, de l'environnement, de la création de richesse, des infrastructures, de l'eau-assainissement et de la nutrition.

De manière spécifique, elle a pour objectif de fournir un argumentaire solide pour un plaidoyer en faveur des femmes. Il s'agira de mener une analyse approfondie des questions d'équité et d'égalité du genre, et d'autonomisation des femmes pour aboutir à des recommandations pertinentes et objectives.

PLAN DE REDACTION DE L'ETUDE

Les objectifs de l'étude guident de manière claire la démarche à suivre pour la rédaction de l'étude. Elle s'articule autour de trois chapitres dont la composition est la suivante :

- le premier abordera de l'équité et de l'égalité du genre d'une part, et de l'autonomisation des femmes d'autre part. Les deux outils d'analyse utilisés à cet effet, s'appuient essentiellement sur les recommandations de Beijing +10 et de la SNEEG ;
- le second traitera de la prise en compte de la dimension genre dans les différents OMD déjà élaborés par les groupes de travail constitués à cet effet. Il s'agira d'abord de faire un examen de la situation de référence en dressant le bilan des politiques et des résultats qui en découlent. Cette phase diagnostic sera suivie des stratégies et recommandations qu'il convient de prendre pour une bonne prise en compte de la dimension genre dans les différents OMD ;
- le troisième et dernier chapitre sera consacré au cadre stratégique d'orientation 2005/2015. Ce cadre stratégique ne sera rien d'autre que la matrice logique d'intervention qui résume les différents objectifs et stratégies identifiés dans les chapitres précédents accompagnés d'indicateurs désagrégés suivant le genre.

Avant d'aborder les différents chapitres, un encadré explique la méthodologie utilisée dans le cadre de cette étude pour aborder la question genre.

Encadré n°1 : Approche méthodologique

A la différence des autres documents dont leur élaboration a duré au moins un mois, ce présent rapport a été conçu sur une durée de 10 jours, du fait du contexte assez particulier qui sous tend sa confection. Toutefois, la célérité dans l'élaboration n'a nullement entamé la qualité du document, du fait de la parfaite maîtrise des auteurs des outils d'analyse. Il importe de préciser que ce rapport n'a pas la marque d'une seule personne mais l'œuvre de toute une équipe composée des fonctionnaires émérites, de responsables d'ONG, d'experts consultants, etc. Ce travail collégial a conféré au document un aspect participatif qui a permis de tester avec succès la méthode de l'Analyse par les Moyens d'Existence Durable couplée avec celle des quatre R (Rights, Rules, Relations et Results). L'AMED introduit l'analyse des Politiques, Institutions et Programmes (PIP) au niveau macro, méso et micro ; alors que les quatre R tentent d'analyser les acteurs, leurs droits, leurs rôles et les résultats de ces PIP.

Ainsi, l'application de cette grille d'analyse du genre a permis de produire un document clair, concis, hiérarchisé et facile à comprendre. Toutefois, à l'instar de tout autre instrument, la grille connaît ses limites. En effet, son application à tous les OMD s'est révélée difficile. Par exemple, pour l'OMD sur l'environnement et les infrastructures, l'approche genre a été intégrée en revisitant tous les documents.

Pour l'examen des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme, un travail de brainstorming a permis de manière interactive de réfléchir sur un certain nombre de questions soulevées dans le cadre de la Conférence de Beijing+10 tenue à Addis Abeba et dans le cadre de la SNEEG. Ce travail de brainstorming a été une occasion pour les différents participants de partager les expériences fructueuses en matières de genre. Cet exercice a duré trois jours. A l'issue de ces échanges d'un apport considérable, les consultants se sont retirés pendant sept jours pour produire un rapport dont la quintessence émane des apports des divers participants.

CHAPITRE I : EQUITE DE GENRE ET AUTONOMISATION DES FEMMES

INTRODUCTION

Au Sénégal, le préambule de la constitution de 2001 proclame l'accès de tous les citoyens, sans distinction, à l'exercice du pouvoir et à tous les niveaux, ainsi que le rejet et l'élimination sous toutes ses formes, de l'injustice des inégalités et des discriminations.

De la sorte, les femmes et les hommes peuvent accéder à tous les postes de responsabilité pour impulser un développement durable. Pour inverser les tendances actuelles et offrir aux femmes les mêmes chances de réussite que les hommes, les dimensions genre, équité et autonomisation des femmes doivent être prises en compte dans tous les projets, programmes et politiques de développement.

C'est ainsi que le document du bilan à mi-parcours de la mise en oeuvre de l'objectif du millénaire pour le développement n° 3, évoque la Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au Sénégal.

En se référant aux documents mentionnés cités dans le plan de l'étude, relatifs aux recommandations de Beijing +10 et de la SNEEG, le groupe de réflexion sur l'égalité des sexes et l'autonomisation a tenté d'aborder la question à travers deux axes principaux : l'égalité qui implique une transformation profonde des relations inégales entre acteurs hommes et femmes et l'autonomie qui se réfère aux relations de la femme par rapport à elle même. A ces deux axes, il convient d'ajouter la question du mécanisme institutionnel.

Nous traiterons successivement de l'égalité des sexes, de l'autonomisation et du mécanisme.

Avant d'entrer pleinement dans les différents chapitres, un encadré sera réservé aux intéressés de la méthodologie utilisée dans le cadre de cette étude pour aborder la question genre.

L'égalité des sexes s'exprime en termes d'égal accès aux droits, à la citoyenneté, à l'équité d'accès aux ressources et aux facteurs de production dans les documents de politiques sectorielles. Ces différentes dimensions ont été abordées par les participants à l'atelier de Mbour et ont fait l'objet d'une analyse approfondie dans des documents de référence (Evaluation 2004 du DSRP). Nous aborderons successivement les droits et la citoyenneté, puis l'accès à l'éducation, la santé, la nutrition, la création de richesses, les infrastructures, eau, assainissement et l'environnement. La plupart des politiques sectorielles actuelles ont introduit les questions d'égalité et d'équité. Ces politiques ont aussi satisfait dans une certaine mesure à l'accès aux ressources et aux besoins pratiques des femmes. Toutefois c'est au niveau du contrôle des ressources et des besoins stratégiques que les insuffisances apparaissent.

I. LA QUESTION DE L'EGALITE ET DE L'EQUITE ENTRE LES SEXES

Encadré 2: Définition des concepts

Les discriminations de genre : les discriminations de genre renvoient au traitement différent institutionnalisé sur la base de son appartenance à l'un ou à l'autre sexe. La discrimination de genre est soutenue par des causes structurelles relevant de la coutume, de la tradition, des règles administratives et des lois.

Exemple 1 : inégalité de traitement en matière d'emploi : ne pas engager des femmes dans des emplois féminins;

Exemple 2 : inégalité de droit en matière salariale : à travail égal, accorder aux femmes une rémunération inférieure.

Le genre n'est ni le sexe, ni la femme. Il faut éviter donc la confusion. La différenciation entre sexe et genre permet de procéder à des analyses spécifiques de la situation des hommes et des femmes dans un contexte donné. Cette différenciation permet ainsi d'indiquer les tâches, les responsabilités, les contraintes, les chances et les besoins des hommes et des femmes en se fondant sur leurs rôles de genre que la société reconnaît.

Les disparités de genre renvoient à l'inégale situation des hommes et des femmes dans la société y compris l'inégale répartition des tâches et des bénéfices selon le sexe. Les disparités sont justifiées par des valeurs, perpétuées par des pratiques et normes sociales établies au sein de la famille, dans la communauté et véhiculées par des stéréotypes. Elles se traduisent par des écarts qui affectent la situation de l'homme et de la femme en termes de satisfaction des besoins, de participation à la gestion et à la prise de décision au niveau de la famille et au niveau de la communauté, d'accès et de contrôle des ressources et des bénéfices du développement.

L'accès aux ressources : il renvoie au simple usage de la ressource.

Le contrôle des ressources : il renvoie à l'usage continu de la ressource, à l'appropriation de la ressource.

1.1. La question des droits

L'analyse de la situation de l'équité et de l'égalité de genre au Sénégal laisse apparaître un déséquilibre manifeste en ce qui concerne la jouissance des droits et l'exercice des devoirs pour l'homme et la femme. En effet, aussi bien dans l'espace familial, la société, que dans l'espace public, les hommes et les femmes disposent d'opportunités, de dispositions et privilèges différenciés.

Pourtant, de multiples initiatives sont mises en œuvre par les acteurs et partenaires au développement, lesquelles ont permis d'enregistrer des progrès remarquables en ce qui concerne les conditions de vie des femmes. Cependant, les avancées restent encore timides s'agissant du statut, de la position sociale et **de l'exercice des responsabilités**. Le Sénégal étant encore en retard, en ce qui concerne la jouissance à égalité par les femmes et les hommes de leurs droits, l'application des textes et leur accès à la prise de décision.

De 2001 à 2004, malgré l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'Action de la Femme (1997-2001), les inégalités et les discriminations persistent dans la législation nationale. De même, dans la famille et dans la communauté, subsistent des stéréotypes soutenus par des traditions et coutumes qui restreignent très souvent le pouvoir de la femme. Aux niveaux méso et macro sociétal, outre la non effectivité de l'application des textes nationaux favorables à l'équité et à l'égalité de genre, il demeure une faible traduction dans la législation nationale des dispositions favorisées par l'adoption d'instruments internationaux de protection et de promotion des droits humains, particulièrement des droits des femmes.

Au cœur de ces inégalités de genre, se situe la notion de chef de famille attribuée à l'homme dans un contexte de prolifération de familles monoparentales ou de crise économique entraînant la direction d'un bon nombre de ménages par des femmes. La nécessité de prendre en considération cet aspect répond à un souci de combler un vide juridique en rapport aux besoins nouveaux découlant de l'évolution du contexte national mais aussi d'harmoniser les documents nationaux avec les instruments internationaux qui affectent à l'homme et à la femme la responsabilité d'une prise en charge conjointe de la famille.

En ce qui concerne la législation nationale, la constitution sénégalaise votée en 2001, dans son préambule, « *affirme son adhésion à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples...*, proclame l'accès de tous les citoyens, sans discrimination à l'exercice du pouvoir à tous les niveaux, l'égal accès de tous les citoyens aux services publics, le rejet et l'élimination, sous toutes les formes, de l'injustice, des inégalités et des discriminations ». Ses articles 7, 18 et 25, entre autres, soulignent respectivement la protection contre toutes mutilations physiques, l'interdiction et la punition du mariage forcé dans les conditions fixées par la loi, l'interdiction de la discrimination entre

l'homme et la femme devant l'emploi. (Source : Constitution du Sénégal, adoptée au référendum du 07 janvier 2001). Au niveau des codes en vigueur, lois et règlements nationaux, l'on constate que nombre de dispositions nationales ayant un impact sur la situation de l'égalité et de l'équité de genre existent notamment dans le domaine de la famille (Code de la famille, Code de la nationalité), dans le domaine du travail (Code du travail et de la sécurité sociale, Code général des impôts), au niveau pénal (Code de procédure pénale), et sur le plan foncier (Code foncier).

Nonobstant cet arsenal de mécanismes internationaux, régionaux et nationaux, la situation des droits des femmes au Sénégal reste préoccupante eu égard à plusieurs facteurs. a) l'application des outils internationaux à l'instar de la Convention sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes, malgré leur valeur supérieure aux instruments nationaux, est insuffisante, de même que l'application des textes favorables à l'équité et à l'égalité de genre¹; b) des antagonismes subsistent entre les instruments internationaux ratifiés et la législation nationale²; c) des décrets d'application ne sont pas systématiquement pris et publiés³; d) des mesures favorables à l'équité et à l'égalité de genre sont anéanties par d'autres règlements spécifiques discriminatoires⁴; e) dans la législation nationale, des vides juridiques subsistent par rapport à certaines mutations sociales⁵; f) des textes restent peu connus par défaut de vulgarisation et de

¹ Le droit coutumier prime encore, surtout en matière foncière et particulièrement en milieu rural au détriment de textes comme la loi sur le domaine national qui ne recèle, pas en soi, de discriminations (MFDSSN, 2003 : 67).

² L'article 2 de la Convention sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes demande aux Etats de prendre toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour modifier ou abroger toute loi, disposition réglementaire, coutume ou pratique qui constituent une discrimination à l'égard des femmes. L'article 16 d) consacre les mêmes droits et les mêmes responsabilités en tant que parents, quel que soit leur état matrimonial, pour les questions se rapportant à leurs enfants. Pourtant, de faibles mesures sont prises pour modifier toute disposition discriminatoire dans les textes spécifiques. Le cas du Code de la famille, qui, dans certains de ses articles, 152, 153, 277, 279 et 309 présente encore des dispositions discriminatoires en est une parfaite illustration.

³ La constitution sénégalaise affirme, dès son préambule, son adhésion à la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, mais peu de décrets ont été pris depuis lors pour harmoniser l'esprit de la Convention et les instruments nationaux spécifiques (code du travail, loi sur la nationalité, code pénal, code de la famille...). D'autre part, la publication de dispositions prises dans le Journal Officiel n'est pas systématique ce qui ne facilite pas sa diffusion et corollairement son application par les acteurs judiciaires et extrajudiciaires.

⁴ La loi n°99-05 du 29 janvier 1999 modifiant certaines dispositions du code pénal, avait procédé à la refonte de certaines dispositions juridiques en prenant en compte les avancées de notre démocratie et les engagements internationaux du Sénégal tout en améliorant les acquis en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme (République du Sénégal (1999) : 832). Ainsi, la loi de 1999 prévoit, pour toutes formes de violences, des peines fermes. Or, la loi de 2000 permet aux juges de comprendre les situations de fait par rapport à certains cas de violences et de donner des circonstances atténuantes par accord de sursis.

⁵ Le mariage précoce, pratique coutumière, aujourd'hui considéré comme une forme de violence faite à la fille, est jugé comme délit dans la constitution, mais au niveau du code de procédure pénale, il est seulement interdit mais non réprimé. Des vides subsistent aussi par rapport à l'accroissement de familles monoparentales.

sensibilisation⁶ ; g) il n'existe pas de mécanisme de suivi de l'application des textes favorables à l'équité et à l'égalité de genre⁷.

Ce constat entraîne une situation d'impunité des auteurs, dans un contexte où la vulnérabilité des femmes et des filles aux violences dans les foyers, la société et les zones de conflits, s'accroît. Les conditions de travail des acteurs judiciaires et extra judiciaires, le poids de la pression sociale accentué par les stéréotypes sexistes et la position de dépendance et de subordination de la femme dans le couple, le coût et la lenteur des procédures, le trafic d'influence facilité par le pouvoir religieux, la hiérarchie, l'argent sont autant de facteurs favorisant cette impunité. A cela s'ajoute l'insuffisante protection des personnes en situation difficile (réfugiés et déplacés, handicapés, émigrés, mendiants, professionnelles du sexe, détenus, exploités dans le travail...) notamment les femmes et les petites filles dont la faible prise en compte de leur sécurité sociale renforce leur position de vulnérabilité.

La revue des instruments internationaux qui protègent la femme et qui ont été ratifiés par notre pays, outre d'autres conventions et normes juridiques internationales protectrices des droits de l'homme en général, de l'enfant ou de la famille, fait ressortir spécifiquement (i) la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, premier instrument de référence en matière de droits des femmes, adoptée en 1979 par la communauté internationale et ratifiée par notre pays en 1985, (ii) le protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifié par le Sénégal en 2002, (iii) la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, ratifiée en 1982 et (iv) le protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits des femmes, ratifié le 1^{er} Décembre 2004. Ces instruments internationaux couvrent toutes les catégories de droits relatifs à la femme, des droits économiques (travail et emploi, propriété, terre, production...) aux droits socioculturels (santé, éducation, formation, famille, violences...) en passant par les droits civils et politiques (participation à la vie politique et publique, représentation dans toutes les structures...).

Droits : égalité en matière de contrat de travail, matrimoniaux, à l'éducation, de propriété, à la parole, santé, droit d'entreprendre et d'investir

1.2. La citoyenneté

Par rapport à la citoyenneté, les rapports inégalitaires entre l'homme et la femme au sein du ménage affectent fortement l'exercice de la citoyenneté par la femme. En effet, malgré

⁶ C'est le cas de la convention collective qui fixe le salaire minimum du personnel domestique : ni les employeurs, ni les employés ne le respectent (GREF, 1998 : 49).

⁷ L'idée de mise sur pied d'un observatoire des droits de la femme et de la petite fille, censé être un instrument de veille et d'alerte pour la promotion et la protection des droits fondamentaux de la femme et de la fille, est née depuis 1998. Depuis ces trois dernières années, elle est seulement à l'étape de projet de décret.

la force électorale qu'elles constituent, les femmes jouissent d'un pouvoir de décision limité et d'une faible autonomie quant au vote en raison de conditions et de critères de choix fortement influencés par des considérations liées à leur statut de dépendance au niveau de la famille et de la société.

S'agissant de la citoyenneté, les actions de sensibilisation, les résultats des études et recherches menées dans ce domaine ont fait ressortir l'importante participation de la femme dans la vie politique. Avec 51% de l'électorat national, les femmes peuvent à elles seules, décider de l'issue du scrutin (IAD, 2000 : 47). Cette conclusion s'accompagne **d'une prise de conscience par les femmes, elles-mêmes, de leur citoyenneté et de leur valeur dans le processus électoral.** Même si l'étude confirme que la supériorité numérique des femmes sur les listes électorales est plus visible en milieu rural, il n'en demeure pas moins que l'autonomie des femmes par rapport à la décision sur le vote dans ce milieu reste mitigée en raison de leur statut de dépendance économique. La seconde difficulté par rapport à l'exercice de la citoyenneté par la femme sénégalaise concerne **la gestion des pièces d'état civil et autres actes administratifs.** Si l'obtention de pièces d'identification telles que le passeport, la carte d'identité nationale, la carte d'électeur, le bulletin de naissance s'avère facile pour les femmes, l'obtention d'un certificat de mariage surtout en période de crise du couple peut être difficile. De la même manière, au sein du couple, la détention des actes inscrits au livret d'état civil tels que le livret de famille, le certificat de décès ou de divorce n'est pas aussi évidente.

En résumé, dans le domaine de la citoyenneté, la jouissance des droits pose peu de problèmes car les instruments juridiques ne présentent pas de discriminations, mais **c'est dans l'exercice même de cette citoyenneté que des inégalités** sont notées, renforcées par le fait que la société attribue l'exercice du pouvoir dans la sphère aussi bien domestique que publique à l'homme.

1.3. L'équité dans les politiques sectorielles relatives aux OMD

Nous aborderons successivement la création de richesse, les infrastructures, l'eau et assainissement, l'éducation et la santé.

1.3.1. la création de richesse

La création de richesse est abordée à travers la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et la politique en matière de développement industriel et artisanal.

1.3.1.1 La politique de développement agro-sylvo-pastoral

La loi d'orientation agro-sylvo-pastorale aborde de façon intégrée les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des ressources naturelles. La politique de développement agro-sylvo-pastoral repose sur les principes directeurs suivants : efficacité économique, équité sociale, durabilité, libéralisation économique, décentralisation, solidarité etc.

Dans les 5 titres qui composent la loi d'orientation, le Titre N 3 en particulier prend en charge les préoccupations des femmes au niveau économique et social. En effet, quatre des huit chapitres intéressent particulièrement les femmes : réforme foncière, la diversification, la maîtrise de l'eau et la promotion de l'équité sociale. Concernant les autres titres, certains autres chapitres intéressent particulièrement l'amélioration des conditions d'existence des femmes autant que celles des hommes ;

- au niveau du titre II, métiers, organisations et exploitations agricoles : la reconnaissance formelle des métiers de l'agriculture, et la question du statut juridique des exploitations agricoles ;
- au niveau du titre IV, mesures d'accompagnement : éducation et formation aux métiers de l'agriculture, du renforcement des capacités, et le financement du développement agro-sylvo-pastoral.

Les orientations vont dans le sens des OMD et de la prise en compte des aspects genre. Toutefois l'absence de la question du contrôle des ressources, notamment de la question du contrôle des ressources foncières par les femmes est notée. Dès lors, il importe d'atténuer la portée en termes de prise en compte des aspects genre.

La mise en place d'une commission " sur la loi agro-sylvo-pastorale " par la Présidence de la République devrait veiller particulièrement sur cette question. En effet, plusieurs organisations de femmes ont été victimes du retrait de parcelles sur lesquelles elles ont investi pendant plusieurs années en plantation d'arbres. La parcelle en question ne leur appartenait pas juridiquement. Elles y accédaient mais n'en détenaient pas le contrôle. La plupart du temps, les femmes accèdent à des parcelles de maraîchage, prêtées par le chef de village ou attribuées par la communauté rurale. Toutefois, elles bénéficient toujours des parcelles les plus éloignées et les moins riches, car n'ont pas le contrôle de la prise de décision. Les termes dans lesquels les décisions se prennent et le contrôle des ressources actuelles ne favorisent pas l'atteinte des objectifs du millénaire. Le chapitre deux (02) donnera le détail sur les disparités.

1.3.1.2 La prise en compte du genre dans la politique en matière de développement industriel et artisanal

La politique de développement industriel et artisanal trouve son ancrage dans la stratégie de développement du secteur privé. L'agenda mis à jour met l'accent sur l'appui direct et la mise à niveau des PME pilotes dans les secteurs prioritaires (pêche, agro-alimentaire, textiles et confection, cuirs et peaux), application d'une méthodologie adaptée et spécifique et par l'entrepreneuriat féminin. L'approche " développement féminin " adoptée par le programme intégré (ONUDI) assurera l'accès des femmes entrepreneurs aux services offerts par le programme. Ce programme s'investit particulièrement dans les domaines " renforcement des capacités du secteur privé " et " dispositif d'appui " du plan d'action de SDSP en coordination avec les acteurs économiques, politiques, et sociaux du Sénégal et les bailleurs de fonds.

participation des femmes dans les instances de prise de décision, atténuée la portée de la stratégie sous l'angle de la prise en compte des aspects genre. En outre l'existant est bien en deçà des besoins réels des femmes (voir en détail dans l'analyse des disparités).

En effet, la présence des femmes est très faible dans les organes des ASUFOR, malgré des dispositifs exigeants 1/3 de représentation des groupements féminins. Peu de comités de forage ont subi la transition vers les ASUFOR. Peu de comités de forage sont dirigés par des femmes. Malgré les importantes sommes mobilisées par la gestion de l'eau en milieu rural et périurbain, la maintenance et l'entretien des forages continuent de poser problème. Cette situation continue de faire subsister la corvée d'eau, malgré les investissements importants.

Les termes dans lesquelles les décisions se prennent et le contrôle des ressources actuelles ne favorisent pas la prise en compte des aspects genre dans l'atteinte des objectifs du millénaire. La mise en œuvre de la SNEEG devrait veiller particulièrement sur cette question.

1.3.3 La politique actuelle en matière d'assainissement

A côté des grosses infrastructures d'évacuation des eaux de pluie, le financement du projet eau à long terme (PELT) a certes permis de rectifier le déficit en infrastructures favorables aux femmes : évacuation des eaux usées des concessions (notamment en milieu périurbain). Le financement s'inscrit à la fois dans le cadre de l'allègement des travaux des femmes, de la santé de la famille.

Toutefois, elle n'enlève en rien le déficit de responsabilisation des femmes dans ce domaine. En effet, la faible présence des femmes au niveau du Ministère de la prévention, de l'hygiène publique et de l'assainissement, (auparavant au sein du Ministère de l'Hydraulique) ne permet pas aux femmes d'accéder aux métiers liés à l'assainissement et à l'hygiène. Cette faible représentation en termes d'effectif ne permet pas une prise en charge de toutes les préoccupations en termes d'hygiène et d'infrastructures hydrauliques.

Les orientations actuelles vont dans une mesure dans le sens des OMD et de la prise en compte des aspects genre. Au niveau des organisations de quartier qui se préoccupent des questions de cadre de vie les femmes ont fait une percée notable. Toutefois le faible effectif des femmes dans les métiers relatifs à l'hygiène et aux infrastructures, d'une part, la quasi absence des femmes au Ministère de l'hygiène publique et de l'assainissement, (auparavant au sein du Ministère de l'Hydraulique) atténuée la portée de la stratégie sous l'angle de la prise en compte des aspects genre (voir en détail dans l'analyse des disparités).

Cette situation continue de faire subsister la corvée des eaux usées, notamment en milieu périurbain. La mise en œuvre de la SNEEG devrait veiller particulièrement :

- au renforcement des femmes dans les instances de décision des comités de gestion de l'environnement et du cadre de vie ;
- à la formation massive des femmes dans les métiers de l'hygiène et de l'assainissement ;
- au renforcement du recrutement et à la responsabilisation du personnel féminin au sein du Ministère de l'hygiène publique et de l'assainissement ;
- à la participation des femmes à la formulation des politiques ;

1.3.4 La politique actuelle de l'environnement

Le lien est établi entre pauvreté et environnement, puisque la dégradation de l'environnement est une conséquence et une cause de la pauvreté. Sont cités les sécheresses successives, les feux de brousse, l'érosion côtière, l'intrusion marine et son corollaire la salinisation des terres, la dégradation des terres, les calamités naturelles liées à une forte pluviométrie et même les invasions et destructions des cultures par les parasites.

Par rapport à ces préoccupations liées à l'environnement, l'objectif défini dans les OMD est « Assurer un environnement durable » avec trois objectifs spécifiques :

- intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales ;
- réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau salubre ;
- réussir, d'ici 2020 à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants vivant dans les taudis.

En outre les six indicateurs axés sur les ressources forestières, la préservation de la biodiversité, l'économie d'énergie, les émissions d'oxyde de carbone (intégrant les risques entraînés par la pollution atmosphérique : GES et appauvrissement de la couche d'ozone), l'assainissement et l'habitat ainsi que les trois objectifs spécifiques cités plus haut concernent particulièrement les femmes. Les objectifs et indicateurs des OMD confortent les dispositions contenues dans la stratégie nationale sur la biodiversité et le code forestier.

Ces objectifs vont dans une large mesure dans le sens des OMD et de la prise en compte des aspects genre. Au niveau des organisations de gestion des comités liés à l'environnement et au cadre de vie, les femmes sont très actives. Elles devraient être davantage impliquées dans les processus d'élaboration des politiques, plans, projets et programmes relatifs à la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité comme actrices principales dans la production, et la consommation durable. Elles sont aussi concernées par la gestion des déchets chimiques liées à l'environnement des entreprises polluantes et les ordures ménagères.

A cet effet, elles devraient bénéficier de renforcement des capacités sur la biodiversité et l'amélioration du cadre de vie. En outre l'absence des femmes aux postes de

responsabilité au sein du Ministère de l'environnement atténue la portée des mesures sous l'angle de la prise en compte des aspects genre (voir en détail dans l'analyse des disparités).

Cette situation continue de faire subsister la marginalisation des femmes dans la gestion de l'environnement.

La mise en œuvre des OMD devrait veiller particulièrement :

- au renforcement des femmes dans les instances de décision des comités de gestion de l'environnement ;
- au renforcement du recrutement et à la responsabilisation du personnel féminin au sein du Ministère de l'environnement et les instances décentralisées ;
- la participation des femmes à l'élaboration des politiques

1.3.5 La prise en compte du genre dans la politique en matière éducative

La deuxième phase (2005-2007) du PDEF met l'accent sur des orientations relatives à la mise en place de conditions d'éducation pour tous. Sur les 8 options identifiées, trois intéressent particulièrement les femmes et groupes fragiles :

- filles : universalisation de l'achèvement du cycle élémentaire et l'amélioration de l'accès aux autres cycles ;
- femmes : éradication de l'analphabétisme et la promotion des langues nationales ; l'élimination des disparités entre groupes économiques (riches et pauvres) entre sexes , inter et intra- régionales , entre milieu (rural et urbain) à tous les niveaux d'enseignement et la prise en compte des besoins des enfants handicapés ;

Les orientations vont dans le sens des OMD et de la prise en compte des aspects genre. Des réalisations importantes sont faites en termes de prise en compte des aspects genre dans le cadre du maintien des filles à l'école, notamment et de la prise en compte des intérêts spécifiques des filles des avancées sont réalisées⁸.

Les blocs sanitaires sont construits avec systématiquement :

- 6 pour les filles et 6 pour les garçons ;
- l'élévation d'un mur très haut;
- les écoles qui ont les moyens mettent des inscriptions : pour les filles d'une part, pour les garçons d'autre part ;

Toutefois, la simple séparation ne règle pas totalement les problèmes de gêne vécus par les filles. Il serait nécessaire dans les projets à venir d'isoler systématiquement les blocs des filles.

La stratégie genre du Ministère de l'éducation nationale ne prend pas suffisamment en compte deux aspects importants :

⁸ Suivi DSRP 2004, secteur éducation

Toutefois, la stratégie genre du Ministère de la santé ne prend pas suffisamment en compte deux aspects importants :

- les aspects genre au niveau du personnel, des besoins pratiques et des besoins stratégiques ;
- l'importance des femmes en tant que mères dans l'accompagnement et le suivi des malades.

Les orientations vont dans le sens des OMD et de la prise en compte des aspects genre. Au niveau des besoins pratiques, des efforts importants ont été notés dans le domaine du paludisme avec :

- la vente de moustiquaires imprégnées à faible prix ;
- la prise en charge des accouchements qui ont des effets positifs sur la santé des femmes.

Le gouvernement envisage dans la deuxième phase du PDIS de mener des actions concrètes visant à renforcer la lutte contre la mortalité maternelle à travers :

- l'extension des SOU, avec un accent particulier sur la qualité des prestations, notamment la construction de blocs opératoires au niveau des centres de santé périphériques ;
- la poursuite de la formation des équipes compétentes en SOU, ainsi que leur motivation ;
- une plus grande implication des infirmiers chefs de poste dans la prise en charge des urgences obstétricales ;
- la relance des activités de planification familiale

1.3.6 La prise en compte du genre dans la politique en santé (PDIS)

Les orientations du PDEF ne prévoient nullement des mesures pour résorber ce gap. Les femmes, mères de famille sont sous représentées dans les associations des parents d'élèves. Or c'est à ce niveau que se prennent certaines décisions pour lesquelles les parents sont impliqués. Les orientations actuelles ne prévoient aucune mesure pour une intégration équitable des femmes dans les postes de direction et les instances de décision des établissements scolaires. Les orientations actuelles du secteur éducatif favorisent peu l'atteinte des OMD et la prise en compte des aspects genre dans le secteur éducatif.

Dans le premier volet, les besoins pratiques les filles ne sont pas les seules à se sentir mal à l'aise. Les enseignants hommes et femmes sont obligés de partager les toilettes avec les élèves de même appartenance sexuelle ou d'aller dans les concessions voisines. Cette situation crée des frustrations à leur niveau. Au niveau des besoins stratégiques, les femmes sont sous représentées dans les postes de direction (voir en détail les disparités).

- les aspects genre au niveau du personnel, des besoins pratiques et des besoins stratégiques ;
- l'importance des femmes en tant que mères dans la scolarisation et le suivi éducatif des enfants ;

Dans le premier volet des besoins pratiques, les agents de santé femmes sont défavorisées du point de vue des moyens d'exercice de leur fonctions. Se situant dans les sphères de la base de l'architecture sanitaire, elles disposent d'un plateau technique moins fourni que les hommes situés au niveau des échelles centrales.

Au niveau des besoins stratégiques, les femmes sont sous représentées dans les postes de direction (voir en détail les disparités). Les orientations du PDIS ne prévoient nullement des mesures de renforcement des capacités, dans le sens de la résorption des gaps en termes d'effectifs et de capacités hommes et femmes.

Par ailleurs, la présence des femmes, en tant que principales chargées des malades est certes prévue dans les comités de santé. Toutefois, ce taux de présence est rarement respecté dans les comités de santé.

Les orientations actuelles ne prévoient aucune mesure pour une intégration équitable des femmes dans les postes de direction et les instances de décision des structures sanitaires. Les orientations actuelles du secteur sanitaire ne peuvent favoriser l'atteinte des OMD sans la prise en compte des aspects genre.

II. LA QUESTION DE L'AUTONOMISATION

L'autonomisation traduit essentiellement la capacité pour les femmes de prendre des décisions sur des éléments qui les concernent essentiellement : santé éducation et sur la plan financier. Elle constitue la finalité de l'égalité et l'équité des sexes. L'idée d'égalité et d'équité des genres est prise en charge, elle se fonde sur le statut socioculturel (culturel et social), et débouche sur la participation à la prise de décision, la capacité d'auto- prise en charge financière, ainsi que l'exercice de la vie politique. Le premier aspect a été largement abordé dans le document de la SNEEG, les autres aspects ont été amplement discutés durant l'atelier de Mbour.

II.1 Genre et amélioration du statut socioculturel

Cette section sera abordée à partir des principaux éléments contenus dans le document de la SNEEG sur, notamment la partie genre, équité et égalité au niveau culturel et social.

II.1.1 Caractéristiques de l'équité et de l'égalité de genre

L'analyse de la situation de l'équité et de l'égalité de genre dans le domaine social et culturel, pose globalement la question des relations sociales entre les hommes et les femmes. Dès la naissance, l'homme et la femme agissent en conformité avec les structures, systèmes et normes socialement établis. Ils adoptent les rôles et

comportements sociaux que la société détermine et attend d'eux en tant qu'acteur social masculin ou féminin.

L'analyse appropriée de la situation de l'équité et de l'égalité de genre sur le plan social et culturel implique fondamentalement l'analyse des réalités dans lesquelles vivent les hommes et les femmes.

II.1.2. Situation au niveau familial

La société sénégalaise est composée de différentes ethnies (Wolof, Pulaar, Sereer, Diola, Mandingue, etc.), qui en dehors de quelques exceptions (Diola par exemple) se caractérisent traditionnellement par une forte hiérarchie sociale.

Les différentes cultures confèrent à l'homme et à la femme un traitement différent et une considération sociale inégale. Globalement, ces ethnies édifient les relations familiales entre les hommes et les femmes, à partir d'une inégalité fondamentale entre l'homme chef de famille et la femme mère et épouse. Ces statuts de base fondent les relations de pouvoir et d'autorité au sein de la famille, entre conjoints, parents et enfants, aînés et cadets.

Dans ces systèmes sociaux dotés surtout d'une organisation de type patriarcal, la vie des ménages s'érige selon une culture valorisée de subordination des femmes et de domination de l'homme. Traditionnellement l'homme qui incarne l'autorité au sein du ménage, instaure le climat d'ensemble et les règles, assure le contrôle et la gestion des biens familiaux, prend les décisions capitales et fournit les moyens de subsistance aux membres du ménage.

La femme, mère et épouse, a la charge sociale du fonctionnement de la vie domestique, elle réalise les travaux ménagers, prend soin des enfants et supporte la reproduction sociale de la main d'œuvre (agricole, salariée, etc.). Elle soutient l'homme dans sa charge sociale à la tête de la famille. Elle prend en charge tout ce qui concourt à organiser les conditions favorables à l'accomplissement du rôle de l'homme et en cas d'incapacité (absence ou de maladie), elle se substitue à l'homme dans la réalisation pratique de ses charges familiales.

Les rôles et statuts masculin et féminin, à travers la division sexuelle du travail, déterminent la répartition des tâches entre les hommes et les femmes. Inscrite dans le cadre des activités de production, de reproduction et au niveau communautaire, cette différenciation permet d'assigner aux hommes les travaux structurants et aux femmes les activités de maintien et de soins. Les hommes effectuent dans l'agriculture, la pêche, etc. les travaux lourds et assument des rôles de gestion dans les affaires publiques. Les femmes s'occupent des travaux les plus prenants et fastidieux, nécessitant attention et soins méticuleux. Elles organisent les activités communautaires (cérémonies familiales par exemple) qui incluent généralement des moments d'initiation ou de préparation de la jeune fille à son rôle d'épouse et de mère.

Dans le cadre de l'exécution de ces rôles et responsabilités, les hommes et les femmes ont des besoins et des moyens différents mais aussi des aspirations différentes quant à la satisfaction de leurs intérêts stratégiques. C'est seulement en fonction des rôles qui leur sont assignés qu'elles utilisent et contrôlent les ressources de base, accèdent aux bénéfices et services sociaux tels que l'éducation, la formation, la santé, etc. Ce sont les hommes qui décident de la répartition du patrimoine foncier familial et en planifient l'utilisation.

Les stéréotypes, richesse culturelle fièrement affichée, sont souvent confondus à dessein ou inconsciemment avec les sources religieuses. Ils gardent une force et un poids moral et psychologique à travers les générations.

Globalement, l'inégalité sociale dans les rôles des hommes et des femmes implique des disparités au niveau social. Les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes possibilités. La société, en les préparant différemment leur a donné des capacités différentes et de plus, en conférant aux hommes un pouvoir et une autorité structurants, a généré une certaine masculinité qui oriente les dimensions de la vie sociale et culturelle. Elle a également certes conçu des leviers de rééquilibrage, mais ceux-là restent secondaires et positionnés en tant que palliatifs à des situations d'exception. Or le contexte actuel appelle à une égale contribution des acteurs hommes et femmes dans le développement. La stratégie nationale pour l'équité et l'égalité.

II.1.3. Acquis et Avancées

La quête d'une équité et d'une égalité de genre au Sénégal a connu des avancées significatives, comme le relève l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Action National de la Femme (1997-2001). Globalement, le contexte politique national est favorable et est influencé par un environnement international et sous-régional qui réaffirme son ouverture aux questions d'égalité et d'équité de genre.

En attestent, au plan international, les grandes conférences internationales sur les femmes, dont Beijing'95 fut une étape de consécration des droits de la femme à tous les niveaux. Ces grands moments sont renforcés par la signature et la ratification par le Sénégal de nombreux instruments fondamentaux protecteurs de la femme. Au plan sous-régional, l'inscription du genre au premier point de l'ordre du jour de la Conférence des Chefs d'Etat de l'Union Africaine de 2004, assortie d'une Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique demeure une initiative encourageante.

Prolongement de cette détermination, la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre en 2004 qui a accordé une place essentielle à la femme avec notamment l'engagement pour une égalité en matière de traitement fiscal qui pourrait être effectif dès 2005. Au Sénégal, la création d'un Haut Commissariat des Droits de l'Homme, confié à une femme, témoigne de la volonté d'une prise en charge substantielle des questions de droits humains, y compris les droits des femmes.

II.2. Genre, auto prise en charge financière, participation à la prise de décision et vie politique

II.2.1 La Participation

La citoyenneté voire la participation à la vie publique et politique ne se limite pas seulement au statut d'électrices, elle concerne aussi la possibilité pour la femme d'être élue et d'être représentée dans les instances de décision publique, politique, syndicale, dans le secteur privé, et ce à tous les niveaux de décision. Au Sénégal, l'occupation par les femmes de rangs ministériels et leur présence à l'Assemblée Nationale sont tardives et lentes (PNUD, 1999 : 153). Le premier poste ministériel occupé par une femme l'a été en 1978, soit dix-huit ans après l'indépendance. De mars 1978 à avril 1999, la moyenne totale est de 11% de femmes ministres.

La conjugaison des actions de plaidoyer des organisations de femmes et la volonté politique manifeste des autorités a permis d'enregistrer la nomination d'une femme Premier Ministre ainsi que le taux de présence le plus élevé des femmes dans le gouvernement avec 22,86% au cinquième gouvernement de l'alternance. Toutefois, ce taux est redescendu à 17,94% dans le gouvernement de novembre 2004. A noter que la situation actuelle s'accompagne d'une position significative dans l'ordre protocolaire (Femme Ministre d'Etat et tête de liste) et d'une présence accrue à des postes qui ne constituent pas seulement un prolongement du rôle social dévolu aux femmes (collectivités locales et décentralisation, élevage, coopération décentralisée et planification régionale, relations avec les institutions...).

Au niveau de l'Assemblée Nationale, la première femme parlementaire n'est élue qu'à la deuxième législature (1963-1968). De 13,5% à la neuvième législature (1998-2003), on est passé à 18,33% à la dixième législature (2001-2006). L'analyse du bureau de l'Assemblée Nationale de l'actuelle législature (2001-2006) reflète qu'il n'y a aucune femme présidente, vice-présidente, secrétaire élue, présidente de groupe parlementaire. Une femme est enregistrée au poste de questeur et deux femmes occupent les postes de secrétaire générale et secrétaire générale adjointe.

Ces deux dernières positions constituent la fin, hiérarchiquement parlant, de la liste du bureau. Au total, sur vingt et un (21) postes de responsabilité au sein de l'Assemblée Nationale, trois (03) sont occupés par des femmes soit 14,28% (Source : site Internet de l'Assemblée Nationale, Décembre 2004). Au niveau des conseils régionaux, municipaux et ruraux, une seule femme occupe la présidence d'un conseil régional. 19,4% des sièges des conseillers municipaux et 14,56% des conseillers régionaux sont des femmes (Source : Ministère de l'Intérieur, République du Sénégal, 2003).

Dans le Conseil de la République pour les Affaires Economiques et Sociales (CRAES), troisième institution du pays, sont présentes 30% de femmes. A noter que sur la liste des

conseillers choisis par le Président de la République, 52% sont des femmes. Quant à l'occupation de postes de responsabilité par les femmes (Vice Président, Secrétaire Elu, Président de Commission Permanente, Président de groupe) au sein du CRAES, elle est de loin meilleure à la situation à l'Assemblée Nationale car le taux de présence est de 27%.

Les femmes sont progressivement présentes dans des secteurs traditionnellement réservés aux hommes à l'instar du commandement territorial avec deux femmes Adjoints au Gouverneur, (mais aucune femme Gouverneur) ; au niveau de la section Douane de l'Ecole Nationale d'Administration, une femme y est inscrite pour la première fois en 2004 et au rang des Ambassadeurs, on dénombre deux femmes. Dans plusieurs secteurs, elles sont cependant quasiment absentes dans les postes de responsabilité même si elles sont fortement présentes à d'autres niveaux : 1% de femmes directrices d'écoles, proviseurs de lycées ou chefs de départements à l'université contre 26% de femmes institutrices à l'enseignement élémentaire, une seule femme médecin chef de région comparée au nombre de femmes sages-femmes et infirmières.

Sous le chapitre des hautes fonctions dans l'administration et les institutions publiques, dans une lancée encore timide, les femmes sont nommées dans des structures comme le Haut Conseil de l'Audiovisuel, Agence pour la Propreté de Dakar, Agence Nationale de la Case des Tout-petits, Agence pour la Promotion des Investissements (APIX), etc. Une femme est directrice de cabinet, et certaines sont présentes dans les directions des départements ministériels (Famille, Environnement,..). Le Ministère de l'Economie et des Finances bat le record avec trois femmes présentes dans ses directions : Budget, Solde, Planification des Ressources Humaines. Au titre des organisations internationales, les femmes qui y travaillent sur proposition du Gouvernement ne représenteraient que 3%. Dans le secteur privé, l'effectif de femmes cadres ne serait que de 4% (Source : Rapport Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement, octobre 2003).

Dans les partis politiques, les associations patronales, les syndicats professionnels, la situation est similaire. Excepté, deux femmes fondatrices et secrétaires générales d'un parti politique, et une femme secrétaire générale d'un syndicat, les femmes sont quasi-absentes des instances décisionnelles de ces structures. Au sein des organisations de la société civile, plus spécifiquement dans les organisations mixtes, les femmes sont présentes dans les comités directeurs et exécutifs, mais y occupent peu de postes-clés. En matière de prévention, résolution des conflits et de construction de la paix, les femmes sont peu présentes dans les missions.

A l'origine de ces constatations, qui se manifestent essentiellement par une prédominance des hommes dans les instances de décision, figure d'une part la faible prise en compte des questions d'égalité et d'équité de genre par des mécanismes appropriés, particulièrement chez les décideurs à l'instar des chefs de partis politiques et dirigeants syndicaux, et d'autre part, la perception de la société ou de la femme elle-même de l'exercice du pouvoir.

II.2.2. La vie politique

Quant à la participation des femmes aux niveaux politique, public, syndical et dans le secteur privé, elle connaît certes des avancées, mais la situation revêt encore beaucoup d'inégalités dans la représentation. Cependant, les disparités de genre par rapport à l'éducation et à la formation entravent le plein accès et le maintien des femmes dans les postes de responsabilités. Toutefois, la présence de femmes à certains niveaux favorise une reconnaissance par la société de la possibilité et de la capacité pour les femmes d'assumer des postes de responsabilité.

CONCLUSION

L'analyse de l'égalité et de l'équité des genres montre des orientations actuelles favorables d'une part, des mesures d'accompagnement énergiques à prendre d'autre part. Cette première partie s'est essentiellement appesantie sur l'analyse de l'accès du contrôle des ressources et de la prise de décision. Pour plus de visibilité sur ces mesures à prendre, le chapitre 2 du document va aborder en détail les disparités enregistrées au niveau de chaque OMD. Des indicateurs désagrégés vont étayer l'analyse.

CHAPITRE II : ANALYSE DES DISPARITES DU GENRE DANS LES RAPPORTS SECTORIELS OMD

INTRODUCTION

L'intégration du genre dans les « OMD sectoriels » s'explique par son caractère transversal. Il est reconnu que les femmes sont les premiers concernés lorsqu'il s'agit de trouver des solutions aux problèmes de santé, de nutrition, d'éducation, d'accès à une eau potable et à un système d'assainissement adéquat. Les rapports sur les OMD qui ont traités de ces différents thèmes ont certes été bien abordés dans leur globalité mais souffrent d'une clarté par rapport à la dimension genre. C'est pourquoi, dans ce chapitre, l'effort sera mis sur l'intégration des préoccupations des femmes et des filles.

II /1 EDUCATION

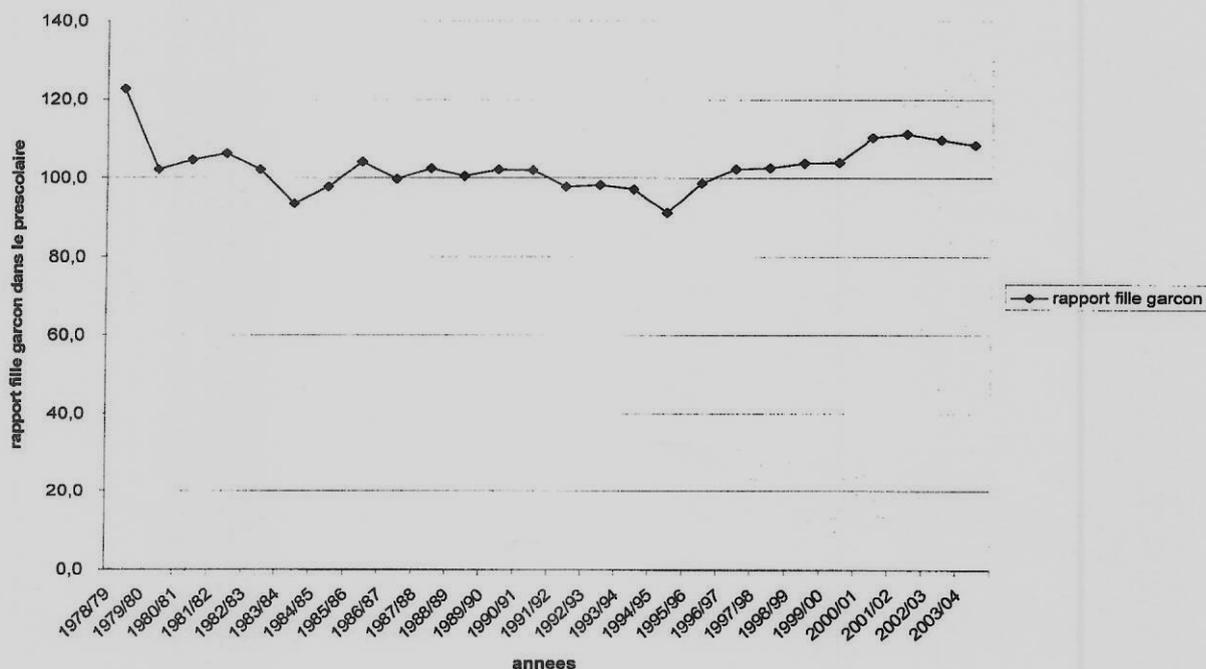
En guise de rappel, l'objectif de l'OMD éducation est formulé comme suit : « **Assurer une éducation primaire pour tous** ». Pour mieux ressortir le genre, l'analyse des disparités de sexes dans le secteur de l'éducation sera faite aux niveaux de la préscolaire, du primaire, du moyen, du secondaire et du supérieur en faisant l'analyse de la situation de référence qui permet d'aboutir à des stratégies et recommandations.

II.1.1 Le préscolaire et le genre

II.1.1.1 Analyse de la situation de référence

Au niveau des effectifs, le rapport fille/garçon connaît une évolution en dents de scie entre les années scolaires 1978/1979 et 2003 et 2004 avec des niveaux minimum de 93,4 et de 91 enregistrés respectivement au cours des années scolaires 1983/84 et 1994/95. A partir de cette dernière année scolaire, une tendance à la hausse s'est confirmée jusqu'en 2003/2004 mais elle n'atteint pas le niveau record de 1978/1979 où un différentiel de 22% au profit des filles a été enregistré. En terme d'effectifs, le nombre total de filles enrôlées est passé de 3094 à 28523 soit un taux de croissance moyen annuel de 9,2% contre 9,8% pour les garçons correspondant respectivement à 2522 en 1978/1979 et 26324 en 2003/2004. Comparé au nombre de filles en âge de 3-6 ans de 2004 (595832 selon les estimations de la DPS à partir du RGPH III de 2002), il se révèle que les 28523 sont largement insuffisants. Dès lors, des actions décisives sont plus que d'actualité pour combler ce gap.

Evolution du rapport fille garçon dans le préscolaire



L'analyse des disparités au point de vue régional en 2003/2004 révèle que le déficit est enregistré dans toutes les régions avec des niveaux très élevés à Dakar, Thiès, Kaolack et Diourbel.

Gap	
Dakar	91683
Thiès	74297
Kaolack	69832
Diourbel	66487
Kolda	58649
Saint Louis	41656
Fatick	41052
Tambacounda	40332
Louga	37630
Matam	25746
Ziguinchor	20026

Source : DPS/BADIS EDITION 2003-2004

Au niveau des **infrastructures**, les écoles sont passées de 161 en 1990/91 à 704 en 2003/2004 soit un taux de progression annuelle de 12%. Cela correspond pour la même période à une augmentation absolue des salles de classes de 11907 étant donné qu'on était parti de 550. Le rapport élève/ salle de classe respecte en moyenne sur la période la parité (14 filles contre 14 garçons) alors que celui de élève/école reste légèrement profitable aux filles (42 pour les filles contre 40 pour les garçons).

La raison de la sous scolarisation est à lier avec l'insuffisance des infrastructures. Cette insuffisance entraîne des disparités de genre en rapport avec l'offre éducative. Egalement, elle est à l'origine d'une discontinuité dans l'offre éducative qui handicape surtout la petite fille. En outre, plus la distance entre l'école et les lieux de résidence sont grandes, plus les parents ont tendance à retenir les filles (contraintes structurels impliquent des blocages sociologiques).

En termes de **politiques et programmes**, le Gouvernement du Sénégal a depuis longtemps soutenu le préscolaire mais avec un accent beaucoup plus remarqué dans le cadre du projet des cases des tout-petits qui se développe un peu partout sur l'étendue du territoire national avec un total de 337 écoles construites entre 2002/2004 qui avoisine le cumul des réalisations effectuées entre 1990 et 2000. Il faut dire qu'à côté du Gouvernement, le secteur privé fournit des efforts considérables qui polarisent plus de 74% des effectifs du préscolaire. Actuellement, la nouvelle option du Gouvernement repose sur le soutien des écoles coraniques « daaras ».

II.II.2 Objectifs et stratégies

L'objectif de l'éducation universelle des filles dans le préscolaire est pertinent au regard du gap important à combler. Pour y arriver d'ici à 2015, les actions suivantes sont à envisager :

- la généralisation du programme des cases des tout-petits à l'échelle nationale;
- le recrutement massif dans la fonction publique des corps enseignants chargés de la petite enfance ;
- l'accès facile du préscolaire à l'initiative privée
- le renforcement du soutien de l'Etat et des partenaires au développement en direction des daaras ;
- la promotion des écoles préscolaires de proximité (dans les quartiers et villages)
- la revalorisation du corps d'enseignants du préscolaire

II.1.2 Le primaire et le genre

II.1.2.1 Analyse de la situation de référence

La scolarisation des filles a connu une avancée significative ces dernières années. En 2003, le taux d'inscription au CI est de 81 % pour les filles et 89,5 % pour les garçons soit un écart de 8,5 points. Il y a eu donc un certain rapprochement des taux d'inscription par rapport aux années 90 qui peut s'expliquer par les vastes campagnes menées en faveur de la scolarisation des filles.

Pour ce qui est du taux brut de scolarisation, même s'il est relativement élevé pour les filles (72,3% en 2003), il est tout de même inférieur à celui des garçons (79,3 % en 2003). L'écart entre les deux taux est inférieur à celui entre les taux d'inscription. L'indice de représentativité absolu pour les filles passe de 0,92 dans le primaire.

Toutefois, ce taux brut de scolarisation élevé cache des contre performances au niveau de la qualité. En effet, l'analyse du taux de survie dans le cycle primaire dont les résultats

révèlent que les régions de Saint-Louis et Kolda enregistrent les taux de survie scolaire les plus faibles avec respectivement 36,9 % et 33,4 %, loin derrière Ziguinchor (75,4 %) et Dakar (69,1 %) qui occupe la première position. On constate que pour l'ensemble du pays, les taux d'achèvement augmentent au fur et à mesure que l'on passe aux cycles supérieurs (71 % pour le moyen et 92 % pour le secondaire).

Lorsqu'on classe les ménages par quintiles de revenus, on observe deux phénomènes frappants : d'une part, les taux de scolarisation augmentent régulièrement lorsqu'on passe du premier au dernier quintile, d'autre part, les inégalités entre filles et garçons sont plus marquées pour les plus pauvres (quintiles 1 et 2) que pour les plus riches (quintile 5).

Taux brut de scolarisation par quintile de ménage et selon le genre en 2001

Quintiles	Elémentaire		
	Global	Garçons	Filles
1	50,5	53,2	48,5
2	54,4	60,1	47,7
3	64,4	69,0	61,5
4	80,9	84,3	77,4
5	107,6	112,6	103,2
Sénégal	67,5	71,4	63,8

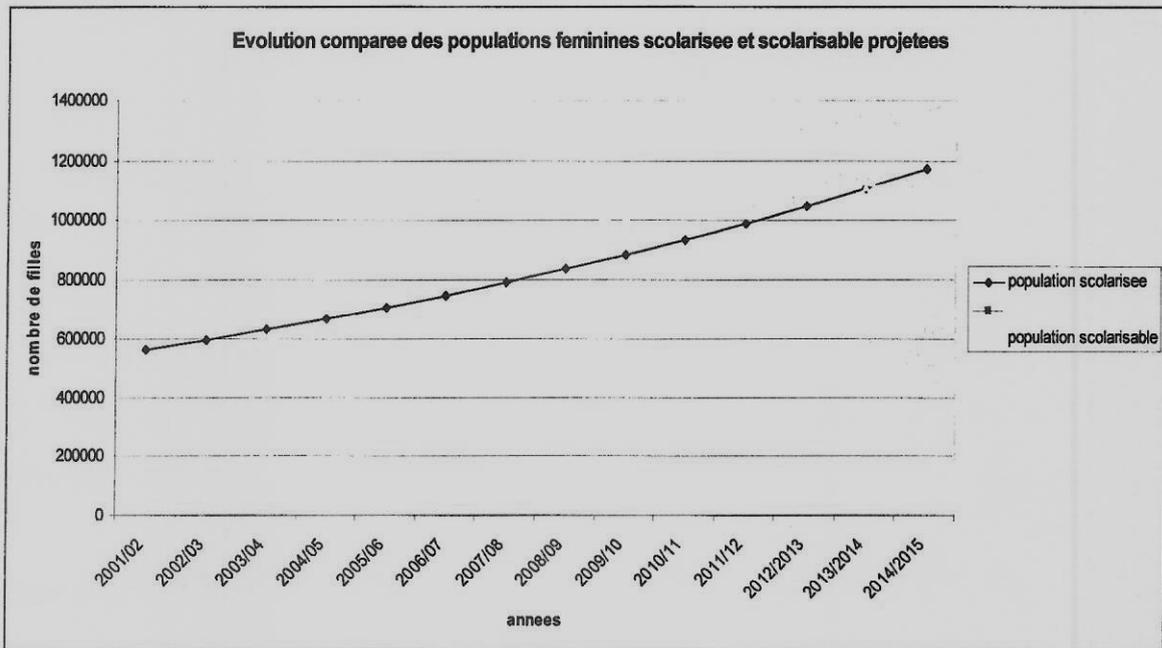
Source : Calculs à partir des données du QUID 2001.

Du point de vue des dépenses publiques, l'Etat consacre pour une fille scolarisée en moyenne 84000 FCFA par an entre 1983/84 et 2001/2002 pour assurer les dépenses de fonctionnement liées à son éducation préscolaire et primaire. Au niveau de l'analyse des politiques, la référence constitue principalement le programme « scofi » qui a permis d'obtenir des résultats globalement satisfaisants. Ces bons résultats sont à mettre en relation avec l'existence d'un cadre cohérent d'actions symbolisé par le Programme Décennal de l'Education et de la Formation qui a bénéficié de l'intervention de l'Etat, des bailleurs de fonds (Programme Alimentaire Mondial, de la Banque Mondiale, du Japon, du Canada, de la France, etc.), des collectivités locales et des populations.

II.1.2.2 Analyse des objectifs et stratégies

L'objectif retenu est la scolarisation universelle des filles d'ici à 2015. L'analyse tendancielle montre que cet objectif pourrait être atteint en 2015 si le rythme actuel d'inscription est accéléré. Toutefois, l'accélération de ce rythme ne devrait aucunement occulter la nécessité du renforcement de la qualité dans les stratégies à mettre en œuvre. En d'autres termes, pour atteindre la scolarisation des filles d'ici à 2015, il est impératif de combiner les deux axes stratégiques que sont :

1. **la pérennisation, la généralisation, l'accélération dans l'exécution et le renforcement des programmes actuels dans un esprit qui exclut toute forme de discrimination géographique et de sexe ;**
2. **la primauté réservée à la qualité à tous les niveaux de choix stratégiques ;**



Le premier axe stratégique devrait se traduire par :

- l'inscription de 540843 filles (soit environ 54000 par an) dans le cadre du « programme scofi » qui devrait en évidence s'articuler avec le programme global de l'éducation pour l'atteinte des OMD ;
- la construction de nouvelles écoles en mettant l'accent sur la proximité ;
- la généralisation des cantines scolaires surtout en faveur des zones défavorisées pour alléger les charges des parents pauvres ;
- le renforcement de la nouvelle option de prise en charge par l'Etat des daaras coraniques
- l'accès facile du primaire à l'initiative privée ;
- la promotion des écoles des jeunes filles ;

De manière indirecte, compte tenu de la relation négative entre le niveau de pauvreté des parents et la durée de fréquentation de l'enfant à l'école, des mesures à améliorer les conditions de vie de ces derniers permettraient d'assurer la scolarisation universelle des filles.

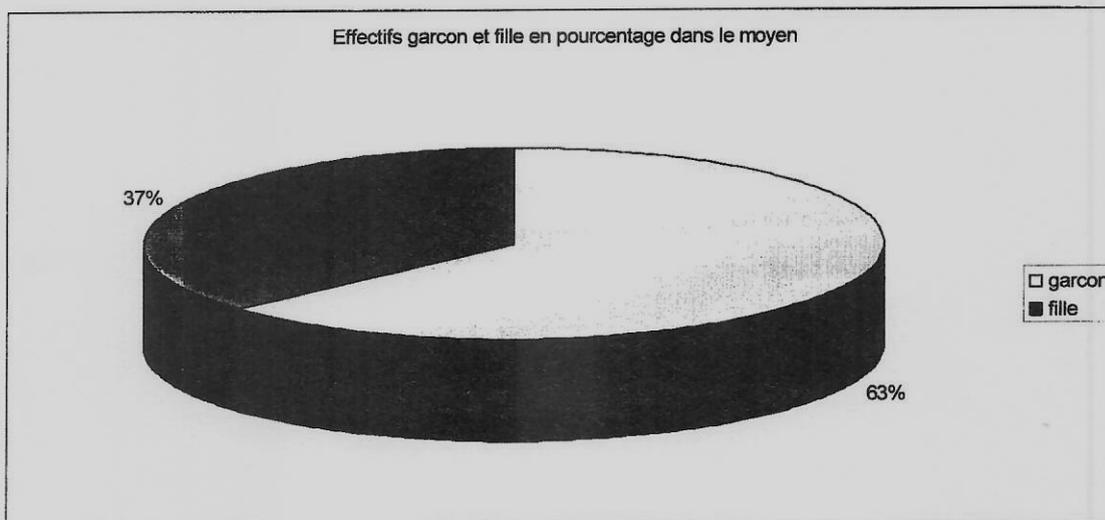
Pour ce qui est du second axe, parmi les priorités, figurent :

- l'amélioration de la qualité dans les programmes scolaires ;
- le passage automatique du CI au CP, du CE1 au CE2, du CM1 au CM2 ;
- la réduction des redoublements filles à des niveaux acceptables ;
- l'élimination des abandons ;
- l'élimination de toutes formes de stéréotypes défavorables aux filles dans tous les manuels scolaires ;
- l'introduction des langues nationales à partir du préscolaire et sa continuité dans les autres niveaux ;
- la valorisation des enseignants du primaire ;

II.1.3 Le moyen-secondaire et le genre

II.1.3.1 Analyse de la situation de référence

Les disparités de sexe sont beaucoup plus prononcées au niveau du cycle moyen que du primaire. En effet, le graphique qui suit montre que les filles ne représentent en moyenne que 37% dans le moyen sur la période 1977/1978-2003/2004 contre 63% pour les garçons.



La disparité s'est creusée davantage entre le moyen et le secondaire avec 67% pour les garçons contre 33% pour les filles.

Une analyse approfondie révèle que 19,8% de filles expliquent la non fréquentation à l'école pour des raisons d'échec aux examens ; 17,5% à cause du travail. Les raisons de maladie/grossesse, de mariage et de coût concernent globalement 13,7%. Le pourcentage de filles ne fréquentant plus l'école pour des raisons inutiles représente 18,1%. A partir de cette analyse, il découle que les actions à mener pour maintenir durablement les filles dans le cycle primaire devraient être bien ciblées dans la mesure où les raisons de la non fréquentation sont multiples. De ce fait, il appartient aux décideurs dans le cadre des stratégies d'utiliser une approche intégrée qui prendrait en compte les liens entre les questions de santé, d'infrastructures adaptées (question de distance), des réalités socioéconomiques et l'éducation.

Pourcentage d'enfants de 6 à 18 ans qui ont fréquenté par raison pour laquelle ils ne fréquentent pas actuellement l'école

	% ne fréquentant pas	Raisons de non fréquentation actuelle								
		Trop vieux ou jeune	Distance	Coût	Travail	Inutile	Maladie/grossesse	Echoué examen	S'est marié	Autre
Ensemble	21,3	8,2	1,3	5,9	15,8	17,7	4,3	19,8	2,1	26,9
Sexe										
Masculin	19,8	8,8	1,3	6,9	14,1	17,4	3,8	19,7	0,3	28,0
Féminin	22,8	7,6	1,3	4,9	17,5	18,1	4,9	19,8	3,9	25,9

Source: Questionnaire Unifié des Indicateurs de Développement (QUID) 2001

A un niveau plus élevé, des résultats tirés du QUID 2001 révèlent que l'enseignement moyen et secondaire est surtout réservé aux plus riches. A tous les niveaux de quintiles, le taux brut de scolarisation de filles, est le plus bas. Cela veut dire que si les parents ont des problèmes de survie, ce sont les filles en âge d'être éduquées au cycle moyen et secondaire qui sont les plus perdantes. Elles sont astreintes soit à se confiner au travail domestique soit à aller trouver du travail. Ce qui semble confirmer le tableau précédent qui révèle que 17,5% des filles ont expliqué leur abandon scolaire pour des raisons de travail.

Taux brut de scolarisation par quintile de ménage et selon le genre en 2001

Quintiles	Global		Moyen		Secondaire	
	Garçons	Fillles	Garçons	Fillles	Garçons	Fillles
1	9,5	15,4	3,6	2,2	3	1,3
2	10,8	15	7,3	2,3	4,1	0,9
3	21,8	27,6	17	9,1	14,3	5
4	34,6	40,7	29,9	21,2	30,4	13,7
5	57,8	65,2	50,4	53,1	59,8	48
Sénégal	25	30,9	19,5	17,8	22,2	14,1

Source : QUID 2001

L'analyse du taux de transition entre le primaire et le moyen laisse apparaître une amélioration entre 2000 et 2002, pour l'ensemble du Sénégal, passant de 50 % à 53 %. En 2000, le taux de transition est plus élevé pour les filles que pour les garçons (49,8 % contre 50,6 %), mais en 2002, la tendance s'est inversée en faveur des garçons même si l'écart n'est pas très grand (54,9 % contre 51 %). Ceci confirme que la principale difficulté, pour les filles, est l'accès à l'école ; mais une fois qu'elles entrent dans le système, l'avance des garçons se réduit.

Année 2000		Année 2002	
Garçons	Fillles	Garçons	Fillles
49,79	50,57	54,86	51,05
53,24	53,24	53,24	53,24

Source : Rapport OMD-Education

La politique du Gouvernement en faveur des filles dans les niveaux moyen et secondaire n'a pas encore permis d'endiguer le fort taux d'abandon de ces dernières. Toutefois, des germes de solutions sont décelés par le Gouvernement et ses partenaires avec :

- les programmes de bourses accordées aux filles des séries scientifiques ;
- l'attention particulière réservée à la qualité dans la seconde phase du PDEF

De façon globale, on note que plus on monte la pyramide, plus les disparités augmentent. Au niveau de l'accès aux différentes ressources, la situation se présente comme suit : la

demande de scolarisation est plus forte chez les filles et la chance d'accès est forte chez les garçons ; on note une disparité entre l'offre et la demande relativement comparée au nombre de filles et de garçons scolarisables ; cette situation s'explique par les abandons, les mariages précoces, les préjugés culturels et le manque de soutien et d'instruction des parents. Le poids démographique constitue une autre contrainte.

II.1.3.2 Analyse des objectifs et stratégies

L'objectif global peut être formulé comme l'instauration de la parité dans le cycle moyen et secondaire d'ici à 2015.

La réalisation de cet objectif dépendant fortement ne peut être possible que si les stratégies proposées pour le primaire donnent les résultats escomptés. Pour arriver à ce résultat, l'effet combiné de cette expansion des effectifs d'élèves qui parviennent en fin de cycle primaire et à l'augmentation du taux de transition entre les cycles primaire et moyen, le nombre d'enseignants à enrôler dans l'enseignement moyen public devrait augmenter considérablement. Dans l'enseignement moyen professionnel, il faudra aussi enrôler annuellement des professeurs en nombre suffisants.

D'autres mesures mériteraient d'être prises. Il peut s'agir de:

- l'introduction de l'internat en faveur des filles villageoises ayant réussi à l'entrée en 6^{ème}
- la réduction des abandons scolaires des filles ;
- la lutte contre les grossesses des filles fréquentant l'école ;
- la sensibilisation des populations sur la nécessité d'alléger la charge des travaux domestiques supportés par les filles fréquentant l'école ;
- la lutte contre toutes pesanteurs sociales, culturelles et économiques qui empêchent l'accès et le maintien durable des filles au cycle moyen et secondaire

Recommandations :

De l'analyse qui précède, la recommandation forte qui ressort est **la réalisation d'un plaidoyer intense en faveur de l'élimination des disparités dans les niveaux d'enseignement primaire, moyen et secondaire.**

III/2 SANTE

Le Sénégal a compris très tôt la primauté à accorder à la femme pour ce qui est du domaine de la santé. En effet, le Plan National de Développement Sanitaire et Social (PNDS) pour la période 1998-2007, qui découle de la déclaration de la Politique de Santé et d'Action Sociale de juin 1989, a accès principalement ses objectifs sur la santé de l'enfant et de la mère.

- la réduction de la mortalité maternelle
- la réduction de la mortalité infantile et juvénile

- la maîtrise de la fécondité.

Le Programme de Développement Intégré de la Santé (PDIS) qui couvre une période de cinq ans pour sa 2ième partie (2002-2007), est la traduction concrète des priorités en matière de santé définies dans le PNDS.

En dépit, de cette prise en compte des questions de genre au niveau des objectifs, force est de constater que les résultats n'ont pas encore fourni les résultats escomptés si l'on fait un examen critique de la situation de référence.

II.2.1 Examen de la situation de référence

II.2.1.1 Environnement sociologique :

L'environnement sociologique met en évidence les aspects suivants :

Du point de vue de la prise en compte des aspects genres, les femmes sont les plus concernées par l'état de santé des malades. Elles fréquentent le plus ces structures. Elles accompagnent, entretiennent et suivent les malades. Elles s'occupent de leur santé et de celles des autres. Les femmes n'aiment pas accoucher dans les cases de santé et postes où professe un personnel masculin. Les mêmes attitudes sont observées au niveau des districts et des hôpitaux. Des interdits alimentaires vivaces et des tabous englobent encore aujourd'hui la santé de la femme et de l'enfant.

II.2.1.2 Environnement juridique

Les aspects juridiques relatifs à la santé sont les suivants :

- a) les femmes n'ont pas la liberté de décider d'avoir ou de ne pas avoir d'enfant ;
- b) un projet de loi sur la santé de la reproduction est en cours à l'assemblée nationale ;

Des mesures politiques de discrimination positive en vue de l'insertion de plus de femmes dans les postes de santé sont en cours.

II.2.1.3 Environnement économique

Dans leur majorité les acteurs hommes, femmes et groupes vulnérables rencontrent des difficultés à faire face à leurs problèmes de santé. Les tickets de consultation coûtent quelquefois très chers pour les femmes. L'initiative de Bamako est peu opérationnelle.

L'articulation de ces différents contextes à la politique nationale en matière de santé devrait aboutir à terme à un environnement plus favorable.

II.2.1.4 Les ressources en infrastructures

On note que depuis l'avènement du PDIS, le Sénégal a fait beaucoup d'efforts en matière de construction de postes de santé. On s'approche des normes OMS (1 poste de santé

- la maîtrise de la fécondité.

Le Programme de Développement Intégré de la Santé (PDIS) qui couvre une période de cinq ans pour sa 2ième partie (2002-2007), est la traduction concrète des priorités en matière de santé définies dans le PNDS.

En dépit, de cette prise en compte des questions de genre au niveau des objectifs, force est de constater que les résultats n'ont pas encore fourni les résultats escomptés si l'on fait un examen critique de la situation de référence.

II.2.1 Examen de la situation de référence

II.2.1.1 Environnement sociologique :

L'environnement sociologique met en évidence les aspects suivants :

Du point de vue de la prise en compte des aspects genres, les femmes sont les plus concernées par l'état de santé des malades. Elles fréquentent le plus ces structures. Elles accompagnent, entretiennent et suivent les malades. Elles s'occupent de leur santé et de celles des autres. Les femmes n'aiment pas accoucher dans les cases de santé et postes où professe un personnel masculin. Les mêmes attitudes sont observées au niveau des districts et des hôpitaux. Des interdits alimentaires vivaces et des tabous englobent encore aujourd'hui la santé de la femme et de l'enfant.

II.2.1.2 Environnement juridique

Les aspects juridiques relatifs à la santé sont les suivants :

- a) les femmes n'ont pas la liberté de décider d'avoir ou de ne pas avoir d'enfant ;
- b) un projet de loi sur la santé de la reproduction est en cours à l'assemblée nationale ;

Des mesures politiques de discrimination positive en vue de l'insertion de plus de femmes dans les postes de santé sont en cours.

II.2.1.3 Environnement économique

Dans leur majorité les acteurs hommes, femmes et groupes vulnérables rencontrent des difficultés à faire face à leurs problèmes de santé. Les tickets de consultation coûtent quelquefois très chers pour les femmes. L'initiative de Bamako est peu opérationnelle.

L'articulation de ces différents contextes à la politique nationale en matière de santé devrait aboutir à terme à un environnement plus favorable.

II.2.1.4 Les ressources en infrastructures

On note que depuis l'avènement du PDIS, le Sénégal a fait beaucoup d'efforts en matière de construction de postes de santé. On s'approche des normes OMS (1 poste de santé

pour 11252 habitants sur la période 1970-2003, **norme=10000**). En ce qui concerne, toutes les autres infrastructures, les normes sont loin d'être atteints :

- pour les hôpitaux, le ratio est de 1 pour 473913 sur la même période, **norme=150000** ;
- pour les centres de santé, la norme est de 1 pour 50000 habitants alors la situation donne 152723 pour la période concernée

II.2.1.5 L'accès aux soins

On constate que les acteurs hommes et femmes de façon générale rencontrent des difficultés pour accéder aux soins. ; notamment les femmes pour les soins obstétricaux. L'initiative de Bamako prend certes en compte les médicaments relatifs au paludisme, à la tuberculose, aux grandes endémies en général. Toutefois, les médicaments génériques ne prennent pas en compte les besoins des femmes. Au niveau des cliniques, l'accès est inégal entre riches et pauvres. Les handicapés hommes et femmes constituent des laissés pour compte au niveau des infrastructures, équipements, soins et ressources humaines. L'architecture des hôpitaux notamment ne prend pas en compte les handicapés. Pour les jeunes gens, les besoins sont insuffisamment pris en compte. Ceci est plus prononcé pour la jeune fille, notamment concernant la santé de la reproduction ; cette situation s'explique par des problèmes de sensibilisation et des problèmes d'interdiction des centres de prises en charge des jeunes filles par leurs parents.

Du point de vue des progrès, on note l'apparition des mutuelles de santé (des corps de métiers notamment). Toutefois, il manque l'appui de l'Etat.

II.2.1.6 Les ressources humaines

Concernant la promotion du grade, plus on monte dans la hiérarchie, plus les femmes sont absentes. Dans le secteur, on note moins de femmes professeurs. On note un nombre restreint de sages –femmes et d'infirmières. Le graphique qui suit donne une évolution assez erratique du nombre de sages-femmes pour 10000 femmes en âge de procréer. Ce qui traduit la difficulté des autorités sanitaires à bien maîtriser ce ratio. Ce n'est qu'au tout début du PDIS qu'il est constaté une tendance haussière régulière qui d'ailleurs, essaie d'amener le nombre de sages femmes pour 10000 FAP à un maximum de 4,72 qui est nettement en deçà des normes internationales.



Sources : Données tirées de la BADIS

II.2.1.7 Situation des indicateurs des OMD: mortalité maternelle, paludisme et tuberculose

MORTALITE MATERNELLE

La mortalité maternelle se définit comme le décès d'une femme survenue au cours de la grossesse ou dans un délai de 42 jours après sa terminaison, qu'elle qu'en soit la durée ou la localisation, pour une cause quelconque déterminée ou aggravée par la grossesse ou les soins qu'elle a motivé n'est ni accidentelle, ni fortuite (OMS 1975).

Au Sénégal, le taux moyen est estimé à 510 décès pour 100 000 naissances vivantes pour la période 1979/1992(EDS II).

Pour l'essentiel, les causes de décès maternel le plus souvent enregistrés sont :

Les hémorragies

Les hémorragies peuvent survenir surtout en cours d'accouchement, mais aussi après les accouchements.

La toxémie,

Elle s'agit de la complication d'une hypertension artérielle de la grossesse.

La dystocie

Elle prolonge le travail et retarde l'accouchement. Elle est souvent liée à un épuisement physique suite à des grossesses multiples et rapprochées, mais aussi à des grossesses précoces.

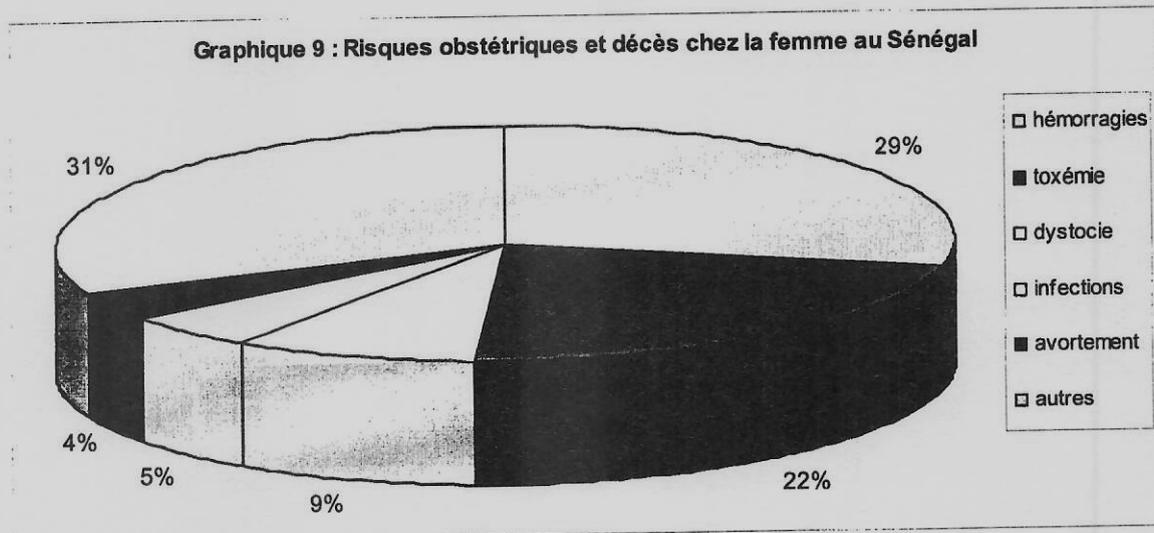
Les infections

Les infections résultent généralement des mauvaises conditions d'hygiène et de la précarité des soins à l'accouchement et dans les suites de couche.

Les avortements

L'avortement est un facteur important de risque de décès chez la femme. En particulier, lorsqu'elle est volontaire, cette pratique n'est pas souvent réalisée dans des services spécialisés.

Enfin, il existe d'autres facteurs sources de décès maternel, mais qui sont des causes plutôt indirectes, comme l'anémie par carence nutritionnelle, parasitose intestinale ou paludisme.



Source: Rapport OMD Santé

La lutte contre la mortalité maternelle a amené le Sénégal à adopter en 1987, la politique de la Maternité à Moindre Risque. Les principales stratégies définies de l'initiative pour une Maternité à Moindre Risque se focalisent sur la prévention et la détection des facteurs de risques. Cependant dix années après la mise en œuvre de cette politique, malgré les efforts déployés de la part des pays et des partenaires, le niveau de mortalité maternelle est demeuré très élevé.

L'expérience de la pratique a montré que toute grossesse comporte un risque et que la présence d'une assistance par un personnel adéquatement formé durant chaque accouchement était de loin l'intervention la plus efficace pour la réduction de la mortalité maternelle. Ces interventions doivent se faire à tous les niveaux des prestations des services de santé, en particulier au niveau de la communauté, des unités de soins de santé primaires et au niveau du système de référence. C'est dans ce cadre que le PNSR a adopté cette nouvelle orientation tendant à accorder la priorité aux soins obstétriques. Mais cette lutte pour être efficace doit être associée à une promotion de la Planification familiale. Le PNSR a abouti à des résultats dont les plus saillants sont les suivants :

- Taux de CPN1 71%
- Taux de CPN3 9%

- Taux d'accouchement assisté	48%
- Taux de prévalence contraceptive	9%
- Taux de VAT	83%
- Couverture de césarienne	1,7%

Résultats du PNSR (Sources : Evaluation finale PDIS 98/ 2002, ESIS 99, Enquête dystocias DSR/FNUAP)

Pour l'essentiel, les goulots d'étranglement se situent autour du manque de coordination entre les acteurs et du défaut de la cohérence et de continuité entre les activités menées par les différents programmes.

VIH-SIDA

Dès le dépistage des premiers cas de SIDA, les autorités du Sénégal ont été sensibilisées sur la gravité du fléau. C'est ainsi que le Comité de lutte contre le Sida, un des premiers en Afrique, a été mis en place le 23 Octobre 1986 et a par la suite élaboré le PNLS.

La lutte contre le Sida constitue une des préoccupations majeures du monde en général et du Sénégal en particulier. En effet, le Sida est une maladie qui gangrène la planète et surtout les pays de l'Afrique au Sud du Sahara avec environ 26 millions de personnes vivant avec le VIH/SIDA.

Au Sénégal, le nombre d'individus infectés par le VIH/SIDA est estimé à 80.030 adultes et 5140 enfants en 2003 (source : MSPM- Division Lutte contre le SIDA/IST). L'incidence VIH adultes (pourcentage des adultes non infectés, qui deviennent infectés chaque année) est de 0,3% en 2003.

Le sex-ratio est de 1,18 en 2003, ce qui fait 40.590 femmes infectées pour 34.300 hommes infectés par le VIH/SIDA. D'après les projections, cette différence entre les sexes sera maintenue jusqu'en 2010. De façon générale, on note que plus on descend dans la hiérarchie sanitaire, plus les disparités s'accroissent en termes d'accès aux infrastructures, aux équipements, aux soins et aux ressources humaines. L'analyse des disparités hommes-femmes a mis l'accent sur le partage des ressources suivantes : les infrastructures, les équipements, les services, les ressources humaines.

Les estimations et les projections mises à jour permettent d'évaluer la situation de l'épidémie et de surveiller l'efficacité des efforts déployés dans les domaines de la prévention et des soins. Ces estimations au niveau de la population générale ont été effectuées sur la base de la séroprévalence des femmes enceintes en milieu urbain. La mise à jour des projections permet de mieux suivre l'évolution réelle de l'épidémie au niveau de la population générale.

Estimations et projections du nombre de personnes infectées par le VIH/SIDA au Sénégal

(Référence : Bulletin sero-épidémiologique n°11, sept. 2004)

Année	Personnes infectées par le VIH			Prévalence	
	Adultes	Enfants (-15 ans)	Femmes	Prévalence VIH chez les adultes (en %)	Incidence du VIH (en %)
1990	4880	660	5250	0.31	0.08
1991	5760	810	6370	0.36	0.09
E 1992	6800	990	7700	0.42	0.1
S 1993	8000	1190	9270	0.48	0.12
T 1994	9390	1420	11110	0.55	0.13
I 1995	11070	1680	13210	0.63	0.15
M 1996	13010	1980	15520	0.72	0.17
A 1997	15220	2310	18150	0.81	0.19
T 1998	17710	2670	21100	0.91	0.21
I 1999	20510	3080	24410	1.02	0.23
O 2000	23570	3530	28020	0.14	0.25
N 2001	26900	4030	31940	1.26	0.27
S 2002	30480	4560	36130	1.39	0.28
2003	34300	5140	40590	1.51	0.3
P 2004	38250	5740	45200	1.64	0.32
R 2005	42360	6370	49980	1.76	0.33
O 2006	46520	7020	54800	1.88	0.34
J 2007	50720	7670	59680	1.99	0.35
E 2008	54850	8320	64480	2.09	0.36
C 2009	58920	8960	69200	2.19	0.36
T 2010	62870	9560	73800	2.27	0.37

source: Rapport OMD Santé

Des mesures sur l'impact du VIH dans la population sénégalaise ont été effectuées. Elles permettent d'estimer le nombre de décès cumulés depuis le début de l'infection du VIH/SIDA à 30 000 dont 5 000 décès au courant de l'année 2000. Ces données placent le Sénégal dans les pays de l'Afrique Subsaharienne les moins touchés par le VIH, bien que sa population soit très jeune.

d'immunité. Le paludisme représente aussi un risque sérieux pour les femmes dans le cadre d'une première ou d'une deuxième grossesse, pouvant donner lieu à un faible poids du nourrisson à la naissance et à une forte mortalité néonatale chez les deux premiers enfants.

Consultation externe pour le paludisme

Données brutes externes	1997	1998	1999	2000
	Année			
Moins de 5 ans				
Consultants	910 632	987 745	110 427	109 668
Cas de paludisme presumes	237 446	249 621	304 676	299 210
Cas de confirmés	8137	9267	9845	10403
5 ans et plus				
Consultants	1 694 811	1 886 558	2 145 570	2 022 316
Cas de paludisme presumes	6 00 090	674 667	813 897	794 427
Cas de confirmés	30667	33622	23471	33750
Femmes enceintes				
Consultants	279 414	323 640	333 025	344 848
Cas de paludisme presumes	27 762	28 644	30 281	29 740
Cas de confirmés	533	615	775	806
Ensemble population				
Consultants	2 884 857	3 197 943	3 582 865	3 463 849
Cas de paludisme presumes	865 298	952 932	1 148 854	1 123 377
Cas de confirmés	39 337	43 504	34 091	44 959
INDICATEURS				
Moins 5 ans				
Morbidité proportionnelle	26%	25%	28%	27%
% cas de paludisme confirmés	3%	4%	3%	3%
5 ans et plus				
Morbidité proportionnelle	35%	36%	38%	39%
% cas de paludisme confirmés	5%	5%	3%	4%
Femmes enceintes				
Morbidité proportionnelle	10%	9%	9%	9%
% cas de paludisme confirmés	2%	2%	3%	3%

source: Rapport OMD Santé

La lecture des indicateurs de base comme la morbidité proportionnelle, permet de constater une certaine constance du paludisme dans les causes de consultation -autour de 30%- avec une légère tendance à la hausse en 1999 et 2000. Le nombre de cas confirmés reste faible montrant de ce fait les insuffisances de notre réseau de laboratoire au niveau périphérique.

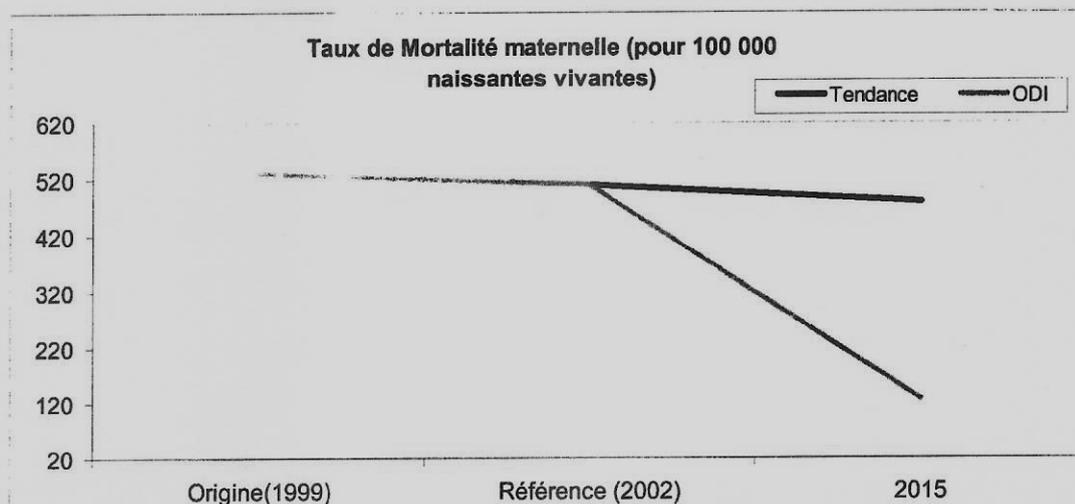
La tuberculose reste un problème sérieux de santé publique dans le monde malgré tous les efforts déployés. L'accentuation de la pauvreté, la dégradation des conditions socioéconomiques, l'avènement de la pandémie du SIDA et des cas de tuberculose multi-résistante constituent des facteurs péjoratifs augmentant la charge des états en limitant les ressources destinées à la lutte contre ces fléaux. Selon l'OMS, si rien n'est fait pour accroître les moyens de la lutte, cette grande endémie connaîtra des proportions sans précédent. En effet, tous les jours, 20000 personnes développent la maladie et 5000 en meurent. Cette situation est d'autant inacceptable que les traitements disponibles sont efficaces et leur coût modique.

Au Sénégal, depuis 10 ans les résultats de la lutte sont stationnaires. Avec un risque annuel d'infection de 2%, environ 10000 cas de tuberculose à frottis positifs pourraient être attendus chaque année. L'endémie VIH, la stigmatisation sociale entourant les malades, la dégradation des conditions de vie ont fortement atténué les efforts de lutte réalisés. Dans ces conditions, la nécessité d'une revue externe du programme s'est imposée. Cette évaluation a permis d'analyser les acquis et faiblesses du programme et de réorienter les stratégies du PNT.

Le plan national, l'analyse des données de la tuberculose pulmonaire à frottis positifs selon le genre et la tranche d'âge révèle des tendances que l'on pourrait interpréter comme suit :

- Le ratio homme/femme est passé de 2,5 à 2,2 de 1993 à 2002. Cette baisse peut s'interpréter de diverse manière : soit par une amélioration de l'accès au dépistage des femmes faisant la tuberculose, soit une augmentation de la prévalence de l'infection chez les femmes entraînant un accroissement de leur nombre de cas, soit par une dégradation globale de l'état de santé des femmes et qui développe plus souvent la tuberculose.
- L'analyse de la sex-ratio par tranche d'âge est assez révélatrice. (graphique sex-ratio) En effet, cette ratio se réduit de moitié dans le groupe d'âge 65 ans et plus, alors que dans la tranche d'âge 55 – 64 ans elle est très variable. Partout ailleurs la tendance à la baisse est nette sauf pour les tuberculeux âgés entre 0 – 14 ans
- D'autre part, en poussant l'analyse on découvre que proportionnellement dans les classes d'âges de 0-14ans et 15-24 ans, les pourcentages des cas chez les filles sont plus élevés (4 à 6 % et 24 à 28 %) alors que chez les garçons on retrouve (1 à 2 % et 18 à 22%). Cette analyse par classe d'âge fait suspecter une perspective de genre à étudier plus en détail.

De façon générale, on note que plus on descend dans la hiérarchie sanitaire, plus les disparités s'accroissent en termes d'accès aux infrastructures, aux équipements, aux soins et aux ressources humaines. L'analyse des disparités hommes-femmes a mis l'accent sur la partage des ressources suivants : les infrastructures, les équipements, les services, les ressources humaines.



Source : Rapport OMD Santé

Les mesures prises au niveau macro-économique sont portées par les structures de santé au niveau macro (cabinet du ministère et directions nationales) et relayées au niveau méso et micro par les institutions grâce à la stratégie de décentralisation. En termes d'institutions, la politique du PNDS et le PDIS sont pris en charge par le Ministère mais aussi par ses partenaires que sont : les comités de santé (des postes de santé, districts et hôpitaux) les ONG (ASBEF) les réseaux de mutuelles, le réseau des journalistes, les réseaux de population (islam et population), les structures privés (cliniques) .

En termes de processus, la large concertation à l'origine du PNDS, se poursuit aujourd'hui avec des acquis à consolider.

II.2.2 Analyse des objectifs et stratégies dans le cadre des OMD

MORTALITE MATERNELLE

Pour analyser les conditions nécessaires pour améliorer la santé maternelle dans le cadre des OMD, il convient d'étudier la tendance par rapport à l'objectif de réduire de trois-quarts (3/4) entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle. En prenant les données de l'EDS II comme référence, la cible cinq des OMD doit donc se traduire par l'atteinte d'un taux de mortalité maternelle de 127 pour 100 000 naissances vivantes en 2015.

La tendance nationale montre que le taux de mortalité maternelle serait de 480 pour 100000 naissances en 2015, dépassant l'objectif international de 127,5 pour 100000 naissances.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire d'agir sur les variables opérationnelles suivantes:

*** La fécondité**

L'indice synthétique de fécondité suit une tendance baissière au Sénégal.

Groupe d'âges	EDS-I 1986	EDS-II 1992	EDS-III 1997	ESIS 1999
15-19	0,3	0,3	0,2	0,2
20-24	1,6	1,4	1,2	1,1
25-29	3,1	2,9	2,5	2,5
30-34	4,7	4,7	4,3	4,1
35-39	6,2	5,9	5,7	5,4
40-44	6,8	7,0	6,7	6,4
45-49	7,3	7,4	7,6	7,1
Ensemble	3,3	3,3	3,1	2,9

source: Rapport OMD Santé

Les résultats de l'ESIS montrent que les femmes non instruites sont plus fécondes (5,9 enfants par femme) que celles instruites : 4,1 en moyenne pour les femmes avec le niveau d'études primaires et 2,7 pour un niveau secondaire et plus.

*** La contraception**

L'utilisation des méthodes modernes de contraception reste encore faible chez les femmes mariées, même si par ailleurs 86,9% de l'ensemble des femmes en union connaissent au moins une méthode moderne de contraception en 1999. Toutefois, la prise en compte de l'ensemble des femmes conduit à un relèvement sensible du taux de contraception moderne qui passe alors à 14,8% en 1999.

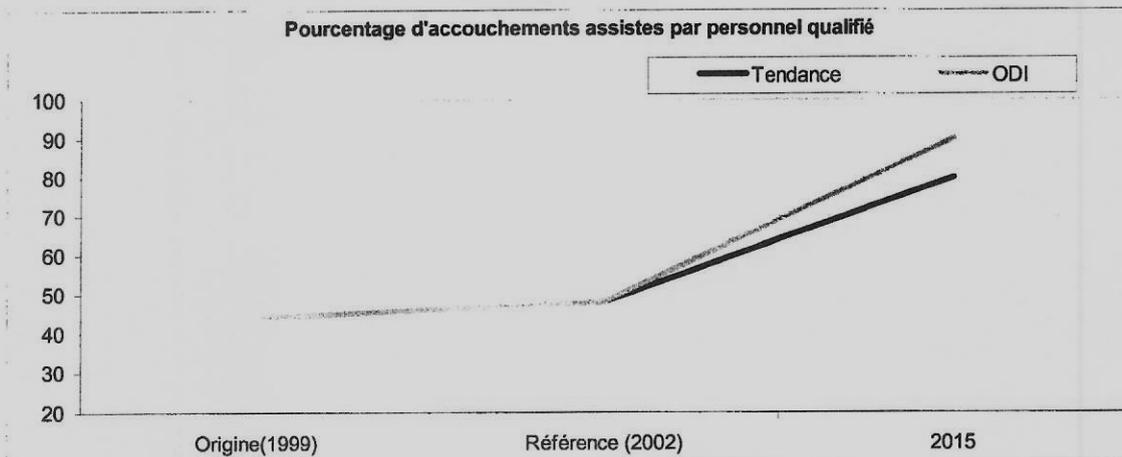
Au niveau régional, la pratique de la contraception est plus élevée dans la région de Dakar (19%) et plus faible dans la région de Diourbel (3,3%) –ESIS.

*** Les consultations prénatales**

La fréquence des consultations prénatales est très variable selon le milieu de résidence : 96% en milieu urbain et 76% chez les femmes rurales (ESIS). Aller se faire consulter dans les structures sanitaires durant la grossesse tend donc à devenir un réflexe chez la femme urbaine sénégalaise alors qu'une femme rurale sur quatre n'en fait pas encore. Au niveau national, le taux de consultation prénatale (soins modernes) est en hausse continue : 64% en 1986, 74% en 1992, 82% en 1997 jusqu'à un taux de 81% selon le MICS 2000.

*** L'assistance à l'accouchement**

On estime à 157 le nombre d'établissements fournissant des soins obstétriques essentiels et complets pour une population des 500000 femmes en âge de procréer au Sénégal; alors que le nombre d'établissements en charge des soins obstétriques essentiels de base se chiffre à 232 pour la même population féminine.

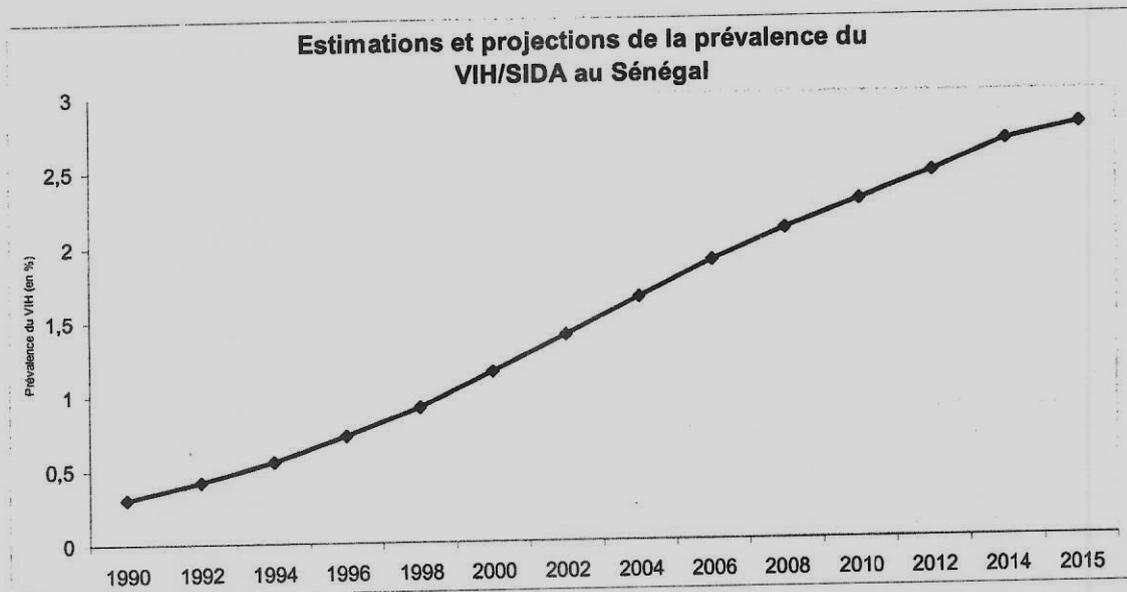


Source: Rapport OMD Santé

VIH-SIDA

Les stratégies du PNLIS cadrent parfaitement avec les recommandations du MGDS. En effet, le document MGDS insiste sur divers aspects parmi lesquels : la sensibilisation de la communauté, la prévention au niveau des structures sanitaires et scolaires, la prise en charge thérapeutique et psychosociale des PVVIH, les enfants orphelins, mais aussi leur entourage sur le plan du counselling. La sécurité transfusionnelle occupe une place de choix dans les interventions suggérées par le Millénium Project, ce qui va dans la direction du PNLIS qui vise une transfusion avec un risque nul. Enfin, une des préoccupations du plan international qui est de lutter contre les MST est aussi bien pris en compte au niveau national.

Bien que la prévalence du VIH sida reste encore faible au Sénégal relativement aux pays en voie de développement, son évolution incite à la vigilance, en ce sens que la pandémie suit une tendance haussière : 0,31% en 1990 à 1,14% en 2000 et 1,51% en 2003 chez les adultes.



Source: Rapport OMD Santé

La conclusion qui se dégage est que l'objectif d'arrêter et de renverser la tendance à l'expansion du VIH sida ne serait pas réalisé à l'échéance 2015, toutes choses restant égales par ailleurs. Au contraire, la pandémie continuerait sa propagation à cette date. Toutefois, des approches différenciées s'imposent :

* Par rapport à la population féminine qui sera la plus concernée par la procréation à l'horizon 2015. Or la population féminine actuellement âgée entre 15 et 25 ans au Sénégal enregistre une prévalence faible à 0,84%, deux fois moins élevée que celle des femmes dont l'âge est supérieur à 25 ans. Si la propagation de la pandémie reste maîtrisée dans cette grappe, alors le Sénégal pourrait respecter l'objectif du Millénaire relatif au VIH/SIDA.

* Eu égard aux disponibilités financières pour envisager une maîtrise de la propagation de la pandémie si les moyens financiers s'accroissent dans les proportions idoines.

PALUDISME

Le PNLP intègre les principes généraux de l'initiative « Faire Reculer le Paludisme » dont l'objectif est de réduire la morbidité et la mortalité dues au paludisme, non seulement dans la population mais surtout chez les enfants de zéro à cinq ans et chez les femmes enceintes. Ceci est en conformité avec les Objectifs de Millénaire pour le Développement. L'objectif national va même au delà de la cible huit des OMD.

L'évolution des fonds alloués à la lutte contre le paludisme se décline sous une forme erratique depuis 1998. Les partenaires au développement restent les principaux pourvoyeurs de moyens financiers pour la lutte contre le paludisme au Sénégal.

- Rendre disponible les soins SMN/ PF et SOU à tous les niveaux du Système de santé
- Renforcer les capacités de familles et de la communauté pour une meilleure implication de la MMN ;
- Fournir à 80% des femmes enceintes des CPN de qualité ;
- Porter à 80% le taux d'accouchement assisté ;
- Assurer à 50% des femmes ayant accouché un suivi post-natal de qualité ;
- Atteindre un taux de prévalence contraceptive de 20% avec une progression annuelle moyenne de 3% ;
- Réduire de 50% le taux de prévalence de l'infertilité et de l'infécondité ;
- Réduire de 50% le taux des avortements spontanés et provoqués ;
- Réduire de 50% les mutilations génitales féminines ;
- Réduire les actes de violence exercés sur différentes formes à l'encontre des femmes, des adolescents et des jeunes filles ;
- Amélioration de l'offre de service de SMN/PF et SOU, en rendant disponibles et acceptables les soins de SMNPF et SOU particulièrement pour les femmes les plus démunies; en rendant disponibles à tous les niveaux un personnel qualifié; en apportant un équipement et du matériel adéquat.
- Renforcement du système de référence, en reliant de manière efficace les prestataires et les circuits de références ;

Recommandations : Les principales recommandations retenues s'articulent autour des actions suivantes :

Dans cette veine, la corrélation entre les ressources financières totales destinées à la lutte contre le paludisme et la prévalence liée à cette maladie au Sénégal révèle un coefficient égal à -0.12. Ce qui montre le lien assez étroit entre la morbidité du paludisme et les sommes disponibles pour le combattre.

En égard aux pertes énormes engendrées par la morbidité du paludisme, notamment en termes d'heures de travail perdues par l'économie nationale, de coûts curatifs supportés par les populations (bien qu'ils soient relativement faibles par rapport aux contributions de l'Etat et des partenaires, ces coûts grèvent lourdement le budget des ménages), nous choisissons la prévalence comme indicateur pertinent.

L'efficacité marginale des ressources financières destinées à la lutte contre cette endémie peut s'apprécier par la mise en balance de la variation relative des ressources financières et d'un ensemble d'indicateurs : prévalence du paludisme, taux de prise en charge médicale de la maladie ou létalité liée au paludisme.

La contribution des populations reste marginale et n'a donc pas été incluse dans la graphique. Cependant, elle peut revêtir une importance réelle en cas de reflux des capitaux extérieurs : la situation politique trouble de 2000 a par exemple conduit à une entrée nulle des fonds extérieurs destinés à la lutte contre le paludisme, ce qui a «contraint » les populations sénégalaises à prendre en charge jusqu'à hauteur de 22% du financement de la lutte contre le paludisme.

- Renforcements des capacités des individus, des familles et de la communauté ; Plaidoyer pour une augmentation des ressources et pour une prise de décisions favorables à la Santé de la Reproduction ;
- Renforcement du partenariat ;
- Formation en SR à la faculté de Médecine, à l'ENDSS et au CEFORP ;

II.3 NUTRITION

II.3.1 Analyse de la situation de référence

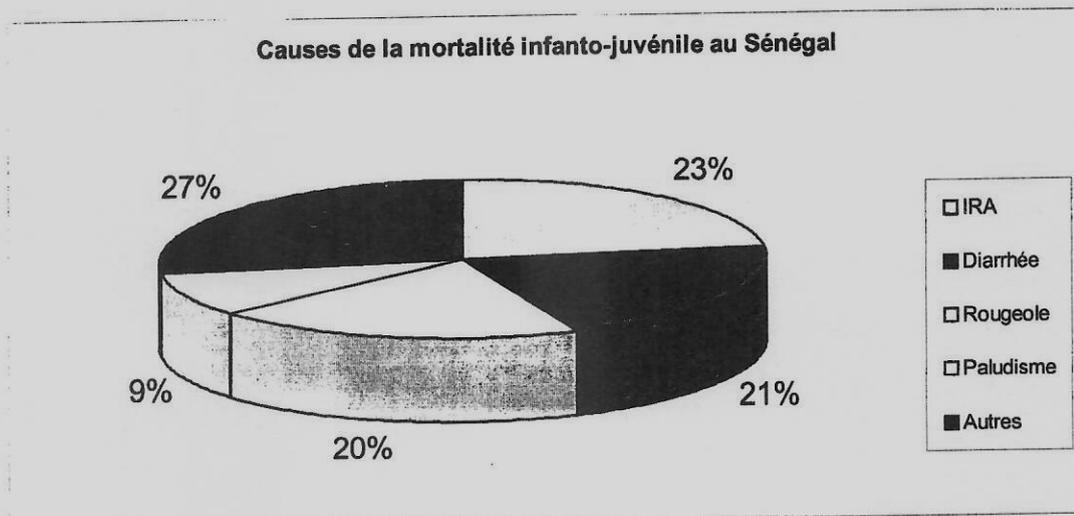
Le taux de mortalité infantile est la probabilité de mourir avant le premier anniversaire, le taux de mortalité infanto-juvénile la probabilité de mourir avant le cinquième anniversaire. Ils constituent un indicateur de progrès social.

Aujourd'hui l'enfant sénégalais a beaucoup moins de chances de mourir avant son cinquième anniversaire que par le passé : de 1986 à 1999, le quotient de mortalité infanto-juvénile a subi une baisse importante, passant de 210‰ à 145‰, soit une baisse en valeur relative de 31%. Plus spécifiquement, les taux en 1999 sont de 70,1‰ pour la mortalité infantile, 80,9‰ pour la mortalité juvénile et 145‰ pour la mortalité infanto-juvénile. Ces taux, bien qu'encore élevés, se situent néanmoins en dessous des ratios régionaux : la moyenne en Afrique subsaharienne atteint 175‰ et pour l'ensemble du continent, elle est de 151‰ (Source : UNICEF).

Sources de données	Mortalité infantile	Mortalité infanto-juvénile
ESIS 1999/2000	70,1	145,3
EDSIII 1997	69,4	139,3
EOI 1996	60,0	154
EDSII 1992	76,0	156,7

Source : Rapport OMD santé.

La malnutrition, les maladies diarrhéiques, le paludisme et les insuffisances respiratoires aiguës (IRA) expliquent dans une large mesure cette situation critique des enfants de moins de cinq ans selon le classement suivant : les Infections Respiratoires Aiguës (IRA), la Diarrhée, le Paludisme, la Rougeole sur fonds de malnutrition.



Source : Rapport OMD santé 2003.

La prévalence élevée de ces maladies représente donc un gros challenge pour la survie des enfants au Sénégal, pays où le niveau de pauvreté grandissant pourrait drainer un cercle vicieux de mauvaises conditions de santé pour la population en général, les enfants en particulier. Cette situation préoccupante pourrait se dégrader avec la faible couverture vaccinale chez les 0-11 mois (55% d'enfants complètement vaccinés et 47,9% d'enfants vaccinés contre la rougeole), source : MICS II 2000.

II.3.2 Analyse des objectifs et stratégies dans les OMD

L'horizon temporel des politiques de réduction de la mortalité de l'enfant au Sénégal est relativement court. En effet, ces politiques ne sont projetés qu'à l'échéance 2007, alors que l'objectif quatre des OMD couvre la période allant jusqu'en 2015.

La PCIME vise -entre autres objectifs- une réduction de 30% de la mortalité infanto-juvénile entre 2002 et 2007. Si on part de la situation de référence de 1990, le Sénégal devra réaliser un taux de réduction annuel de 4% pour respecter la norme OMD. Cet objectif est alors moins ambitieux que celui du PCIME qui vise une baisse annuelle de 6.88% de la mortalité infanto-juvénile. Cette approche est cependant biaisée.

En effet, la PCIME intervient dans un contexte où le Sénégal se trouve confronté à un taux de mortalité infanto-juvénile de 145.3‰. Donc le pays devra procéder à une réduction annuelle de 6.59% pour être en phase avec l'objectif quatre de l'OMD. La mortalité qui se dégage est que le PCIME vise dans ce cas un niveau un peu plus élevé que l'OMD.

Au rythme de réalisations actuel, l'objectif de réduction de deux-tiers de la mortalité infanto-juvénile au Sénégal à l'horizon 2015 ne sera pas atteint.

Il se peut en effet que l'information sur la santé infantile ou juvénile ne puisse être complètement capturée que par les mères d'un certain niveau scolaire. Il en est ainsi des brochures et autres campagnes d'information et de sensibilisation à travers le support écrit.

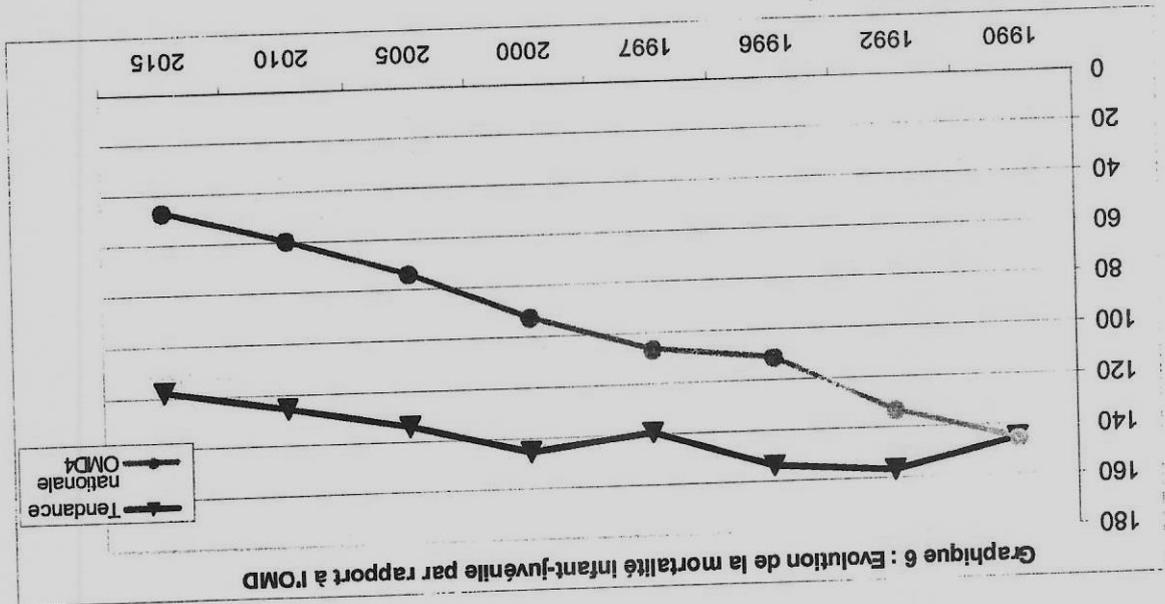
* Education de la mère

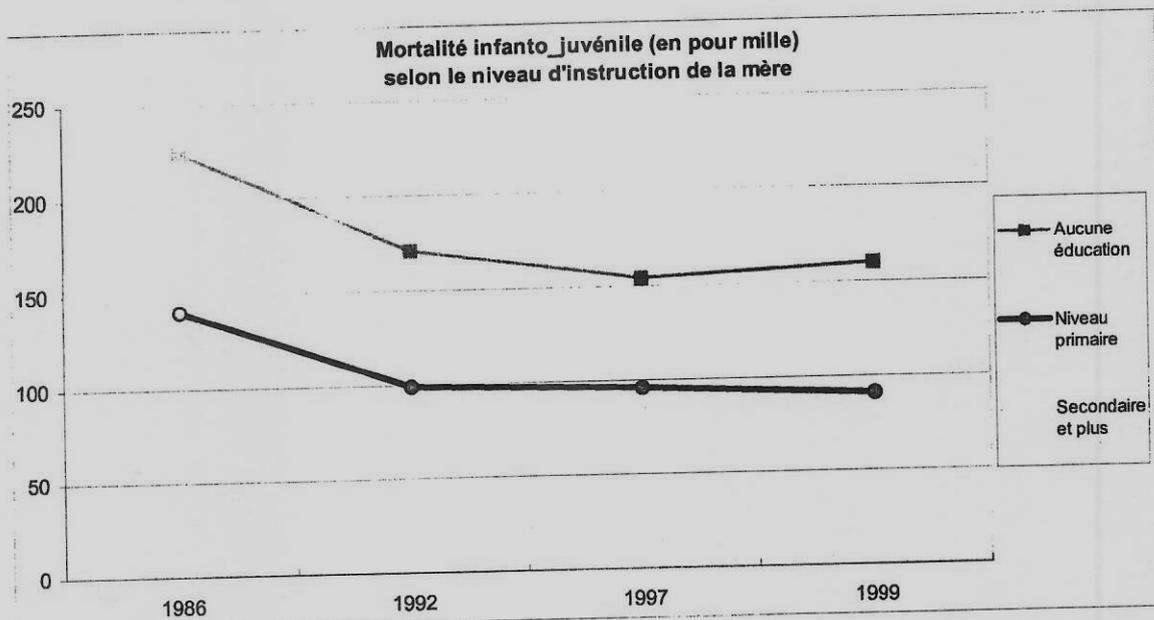
• Au niveau individuel

Certaines variables sont plus susceptibles d'influencer la mortalité de l'enfant, et elles peuvent être situées à trois niveaux :

L'existence de facteurs de blocage dans la voie des OMD est donc avérée, ces facteurs ne pouvant être correctement situés qu'en allant à la recherche de leurs sources. La capture de la nature et du pouvoir explicatif des déterminants de la mortalité chez l'enfant de moins de cinq ans au Sénégal permet de situer et de mesurer l'ampleur des obstacles à la survie de l'enfant.

Source: Rapport OMD santé





source: Rapport OMD santé

* Revenus féminins

Les femmes sont souvent plus enclines à se préoccuper de l'état général de leur progéniture de moins de cinq ans, notamment pour les aspects sanitaires. Ainsi, une hausse des revenus féminins peut avoir un impact significativement positif sur la santé infantile et juvénile.

La non disponibilité de séries sur la répartition nationale des revenus par genre et par tranche d'âges ne nous permet cependant pas de mesurer la portée de l'influence des revenus de la mère sur la survie de l'enfant.

* Intervalle intergénéral

La longueur de l'intervalle qui sépare la naissance d'un enfant de celle de l'enfant précédent a une influence sur l'état de santé du premier et sur celui de la mère. L'intervalle intergénéral court (-24 mois) est nuisible à la santé des enfants et augmente leur risque de décéder.

Au Sénégal, l'intervalle intergénéral moyen reste supérieur à deux ans et demi : 34 mois en 1986, 33 mois en 1997 et 33 mois et demi en 1999. En clair, la grande majorité des naissances ne sont donc pas exposées aux risques de mortalité liés aux intervalles courts.

* Age à la première naissance

L'âge à la première naissance est un indicateur démographique important car le risque obstétrique est élevé si la première maternité intervient à un certain âge. Au Sénégal, l'âge à la première naissance pour les femmes entre 25-49 ans connaît une légère

croissance sur les dernières années, et passe de 19.2 ans en 1986, 19.8 ans en 1997 et à 20.0 ans en 1999.

Caractéristiques		25-49 ans
Milieu de résidence	Urbain	21,2
	Rural	19,3
Régions	Dakar	21,8
	Ziguinchor	20,2
	Diourbel	19,3
	Saint-Louis	20,3
	Tambacounda	19,2
	Kaolack	19,6
	Thiès	20,1
	Louga	19,8
	Fatick	19,2
	Kolda	19,0
Niveau d'instruction	Aucun	19,3
	Primaire	21,3
	Secondaire et +	23,8
Ensemble		20,0

Source: ESIS 1999

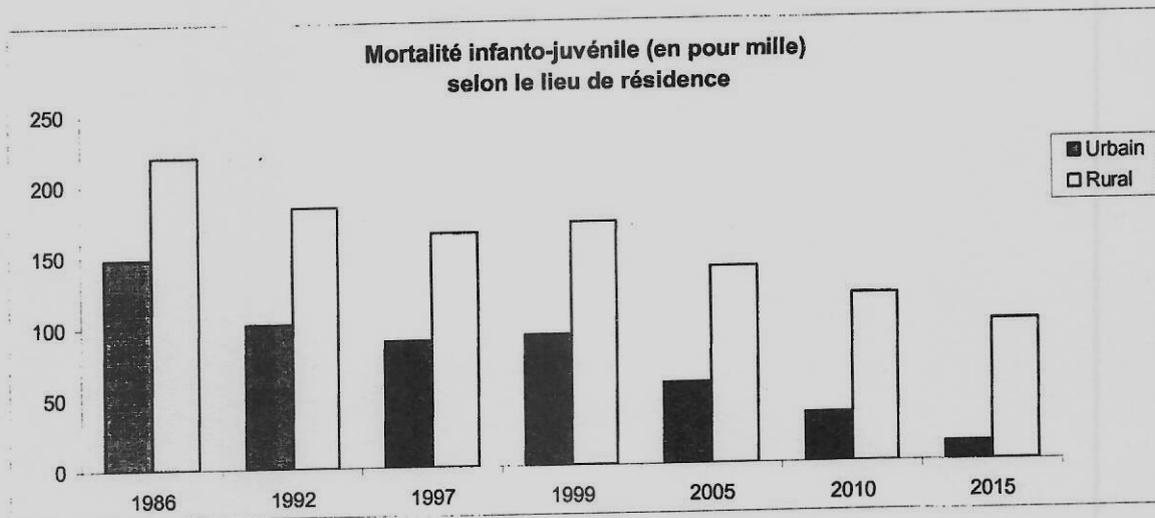
- *Au niveau du ménage*

- *Composition du ménage

Il s'agit d'examiner dans quelle mesure la santé des enfants dépend du statut du groupe auquel les femmes appartiennent, notamment par rapport aux ménages monoparentaux ou ceux qui sont gérés par une femme. Les chances de survie des enfants de moins de 5 ans issus de familles riches ou vivant en milieu urbain sont plus élevées que celles des enfants ruraux ou de familles pauvres, à cause notamment des inégalités de conditions de vie pour l'enfant, d'accès à l'eau potable, d'utilisation des latrines, etc. Les enfants issus des familles riches et des milieux urbains sont moins touchés par les maladies diarrhéiques, les IRA, le paludisme et la malnutrition.

- * Résidence : urbain ou rural

Selon le lieu de résidence, l'accès aux structures sanitaires n'est pas identique. En particulier, la concentration des services de santé en milieu urbain rend l'accès aux services de santé moins difficile pour les citadins relativement aux ruraux. En outre, la ville est plus encline à comprendre le contenu des programmes de lutte pour la santé et dispose de plus de supports pour se les approprier.



source: Rapport OMD Santé

*** La richesse du ménage**

Avec un niveau de vie sensiblement amélioré si l'on tend vers les classes aisées, la mortalité infanto-juvénile s'en ressent. La mortalité chez l'enfant de moins de cinq ans n'est donc pas linéairement distribuée selon que le ménage est riche ou pauvre. Les disparités sont non négligeables dans la répartition de la mortalité chez l'enfant selon la richesse du ménage.

Catégorie socio-économique	Taux de mortalité infantile		Taux de mortalité infanto-juvénile	
	1992	1997	1992	1997
Très pauvre	95.1	84.6	191.8	181.0
Pauvre	88.3	81.6	187.1	179.9
Moyen	88.2	69.6	167.5	145.3
Riche	57.8	58.8	118.5	102.9
Très riche	45.5	44.9	72.1	69.6
Total	76.5	69.4	151.2	139.3
Ratio Pauvres/Riches	2.1	1.9	2.7	2.6

source : EDS II et EDSIII

A l'échelle nationale, l'analyse par zone de pauvreté révèle que la mortalité des enfants est en moyenne plus élevée dans la zone des régions les plus pauvres du Sénégal (Zone 1 constituée des régions de Kolda, Tambacounda et Fatick). Dans cette zone, la mortalité infanto-juvénile se situe à 180‰ en 1999 contre 105‰ pour la zone la plus riche (Saint Louis, Thiès, Dakar).

- *Au niveau communautaire*

- *Taux de vaccination contre les maladies de l'enfant

La couverture vaccinale de l'enfant au Sénégal a connu des progrès appréciables. Le taux de couverture des enfants complètement vaccinés est passé de 47% en 1992 à 51% en 1996 et 67% en 2002 (source : Revue PNDS, juillet 2004).

- * Pourcentage d'accouchements assistés par un personnel qualifié

L'assistance par un spécialiste (médecin, infirmière ou sage-femme) n'est pas encore très répandue au Sénégal, une femme sur deux n'en bénéficiant pas jusqu'à présent. Il est surtout à déplorer la lente évolution de la proportion d'accouchements prises en charge dans les structures sanitaires : le taux d'assistance n'a enregistré qu'un bond positif de 4 points sur quinze années (49% en 2001 contre 45% en 1986). En 1992, il était de 47% et 48.3% en 1999.

- * Accès à l'eau potable et aux services de santé

L'eau potable est un préalable à la bonne santé. L'eau non potable peut être un vecteur important de maladies telles que le trachome, le choléra, la fièvre typhoïde et la schistosomiase. L'eau de boisson peut être contaminée également par des produits chimiques, des matières physiques et radiologiques qui ont des effets néfastes sur la santé humaine.

L'objectif de 35 litres d'eau par habitant et par jour visé n'est pas encore atteint, le taux se situant actuellement à 28 litres par habitant et par jour. Ce constat brut masque cependant les succès enregistrés dans la fourniture d'une eau potable salubre aux populations (eau de robinet, borne fontaine, puits à pompe, puits protégé, source protégée), 72,7 % des ménages y ayant accès en 2000 contre 67% en 1996.

Quant à l'accès aux services de santé, il est plus ou moins difficile selon le lieu d'habitation. En fait, la répartition géographique des structures sanitaires dénote d'une discrimination positive en faveur de la ville, en ce sens que les ratios de structures d'accueil et de personnel médical par rapport à la population y sont de loin supérieurs à ceux de la campagne. La répartition spatiale des établissements et du personnel médical au niveau national révèle une concentration dans les grands centres urbains comme Dakar.

D'autres inputs interviennent dans la détermination de la mortalité infantile et juvénile :

- * La nutrition

Le statut nutritionnel des enfants est un bon indicateur de l'état général de leur santé. Au sein d'une population bien nourrie, il existe une distribution standard de la taille et du poids pour les enfants âgés de moins de cinq ans. Le taux de malnutrition au sein d'une population peut être évaluée en comparant la taille des enfants avec une distribution standard de la taille et du poids au sein d'une population bien nourrie, suivant en cela les recommandations de l'UNICEF et de l'OMS (norme NCHS).

Le poids pour âge est une mesure tant de la malnutrition aiguë que chronique. Les enfants dont le poids pour âge est supérieur à deux écarts types en dessous de la moyenne de la population de référence sont considérés comme souffrant d'insuffisance pondérale modérée ou sévère, tandis que ceux dont le poids pour âge est supérieur à trois écarts types en dessous de la moyenne sont considérés comme souffrant d'insuffisance pondérale sévère.

La taille pour âge est une mesure de la croissance linéaire. Les enfants dont la taille pour âge est supérieure à deux écarts types en dessous de la moyenne de la population de référence sont considérés comme courts pour leur âge et souffrent d'un retard de croissance modéré ou sévère. Ceux dont la taille pour âge est supérieure à trois écarts types en dessous de la moyenne sont considérés comme souffrant de retard de croissance sévère. Le retard de croissance reflète la malnutrition chronique due à l'insuffisance de nutrition sur une longue période et aux maladies récurrentes ou chroniques.

Enfin, les enfants dont le poids pour la taille est supérieur à deux écarts types en dessous de la moyenne de la population de référence sont considérés comme émaciés de façon modérée ou sévère, tandis que ceux qui ont plus de trois écarts types en dessous de la moyenne sont considérés comme émaciés de façon sévère. L'émaciation est en général la conséquence d'une insuffisance nutritionnelle récente. Cet indicateur peut présenter des variations saisonnières importantes inhérentes à l'évolution de la disponibilité de la nourriture ou à la prévalence des maladies.

La carence en vitamines A affaiblit les systèmes immunitaires des enfants, les exposant ainsi aux maladies de l'enfance et augmente leur risque de mourir avant l'âge de cinq ans. Elle peut provoquer également des dégâts aux yeux et la cécité chez les enfants. Il est possible d'y remédier par la supplémentation en vitamine A ou par la fortification des aliments. L'UNICEF et l'OMS recommandent que tous les pays dont le taux de mortalité des moins de cinq ans dépasse 70 pour 1000 naissances vivantes ou dans lesquelles la carence en vitamine A constitue un problème de santé publique mettent en place un programme de lutte contre la carence en vitamine A.

Au Sénégal, l'implantation du PAIN dans des sites y a amélioré significativement les taux de couverture en Vitamine A, en surveillance nutritionnelle et pondérale. Selon les résultats du MICS 2000, 80,4% des enfants âgés de 6 à 59 mois ont reçu une supplémentation en vitamine A au cours des six derniers mois. En milieu urbain, 87,3% des enfants ont reçu une capsule de vitamine A contre 80,7% en milieu rural. La carence en vitamine A prévaut surtout dans les régions de Diourbel, Fatick, Kaolack et Saint-Louis.

L'allaitement maternel est voisin de la nutrition. Selon l'OMS, le lait fournit à l'enfant les éléments nutritifs essentiels à sa croissance et les anticorps nécessaires à sa protection contre certaines maladies. En plus l'allaitement maternel est économique et sûr. La durée médiane de l'allaitement, tous types confondus, s'est améliorée au Sénégal, passant à 21,2 mois en 1999 contre 20,9 mois en 1997.

En effet, les coûts en matière d'énergie solaire restent encore prohibitifs, tandis que l'énergie éolienne a encore du mal à s'imposer pour des raisons qui tiennent à l'entretien des équipements principalement. Toutefois, dans le cadre de sa mission, l'Agence d'Électrification Rurale (ASER) explore toutes ces possibilités. Cependant une question qui va se poser une fois la généralisation du solaire et qui mérite une réflexion prospective, c'est la gestion des déchets issus des composants (batteries, etc.).

Mais au-delà de ces aspects, c'est la problématique de l'accès des femmes à la terre et aux ressources naturelles qui se pose avec le plus d'acuité. Au Sénégal, la Constitution adoptée en 2001 donne à ces dernières les mêmes possibilités et droits d'accès à cet important facteur de production ; seulement l'applicabilité d'une telle initiative reste limitée en raison de fortes pesanteurs sociales.

Une solution durable à ces problèmes pose sans ambages la question des énergies renouvelables (énergie solaire, énergie éolienne, énergie hydraulique, etc.) qui sont pratiquement les seules alternatives à ce problème récurrent, en dépit de contraintes majeures⁹.

Cette responsabilité, les femmes l'assument dans un contexte tout à fait défavorable, marqué par une péjoration du climat et une dégradation avancée des ressources naturelles. Ceci rend encore plus pesants les autres travaux domestiques dont elles sont les depositaires. En effet, l'érosion des ressources forestières et la raréfaction des ressources en eau (pour ne prendre que ces exemples) ont pour conséquences l'allongement des distances parcourues et du temps consacrés à la recherche d'eau et de bois ; toutes choses qui ont un impact réel sur les performances agricoles.

Ce sont les femmes qui nourrissent l'Afrique. Ceci n'est pas simplement un slogan mais bien une réalité. En effet, l'essentiel de la main-d'œuvre agricole est constituée de femmes et d'enfants surtout à la faveur de l'exode rural et de l'émigration internationale qui frappe principalement les hommes.

III/4 ENVIRONNEMENT

Le pouvoir explicatif de chacune des facteurs de risque de décès chez l'enfant de moins de cinq ans peut également être capturé à travers une approche positive, qui permet alors d'orienter les politiques dans ce domaine vers les variables les plus pertinentes.

Plus spécifiquement, l'allaitement exclusif pour les enfants de moins quatre mois se situe à 23,5% selon l'ESIS contre 9% en 1996 (MICS1) et 6% selon l'EDSII; le taux de pratique de l'allaitement et des aliments de complément (enfants de 6 à 9 mois) baisse régulièrement depuis 1992, en passant de 94,1% cette année à 87% en 1996 puis à 63,6% en 2000 (sources : EDSII, MICS I et II). Il faut noter que le PAIN a favorisé l'allaitement maternel exclusif dans les zones cibles.

De cette analyse, des questions ressortent sans ambiguïté. Quelles appréhensions ont ces femmes des questions de la restauration des terres et des ressources naturelles ? Sont elles propriétaires des terres qu'elles exploient afin de prendre des décisions visant à les sauvegarder ? Disposent-elles des outils adaptés qui leur permettent d'endiguer le

De ce fait, il importe de mieux situer les responsabilités de tout un chacun afin de trouver des solutions durables. À ce niveau précis, force est de reconnaître que les femmes sont interpellées au premier plan. En effet, les statistiques de l'ESAM 2 de 2002 révèlent que 65% de la population active féminine contre 61% de celle masculine évoluent dans les secteurs agricoles et halieutiques qui s'avèrent être des secteurs très sensibles aux questions de dégradation des terres. Mieux, la pratique a révélé, que les femmes rurales, restent liées en permanence aux travaux champêtres : semis, sarclage, récolte, transport et vente de la production. Donc, elles entretiennent des relations directes avec les ressources naturelles dont elles sont sensées participer à la sauvegarde.

En matière de **gestions des ressources naturelles**, certains phénomènes naturels ont beaucoup contribué à la dégradation et au recul de ces surfaces cultivables (érosion éolienne, pluviométrie surabondante), mais les actions dévastatrices des êtres humains restent aussi très déterminantes. Il est aisé de constater que les mauvaises pratiques culturelles, les déboisements, les déforestations, les feux de brousse participent entre autres à la destruction à grande échelle des ressources foncières.

La participation des femmes sénégalaises à la formulation, la planification et l'exécution des politiques environnementales reste encore faible, alors qu'il est reconnu qu'il ne peut y avoir de développement durable sans la prise en compte des préoccupations des femmes. En effet, les femmes jouent un rôle important dans la préservation de l'environnement et des ressources naturelles et dans la promotion du développement durable. Cela s'explique surtout par leur responsabilité principale de subvenir aux besoins du foyer ; laquelle responsabilité leur confère la possibilité de déterminer en grande partie les tendances de consommation des ménages. De ce fait, les femmes ont un rôle fondamental à jouer dans le comportement de consommation de l'humain, dans le processus de gestion des ressources naturelles et de production durable des ressources écologiques.

II.4.1 Analyse de la situation de référence

En milieu urbain et notamment dans ce qu'il est convenu d'appeler taudis, la situation n'est pas bien différente faute d'accès des populations aux services sociaux de base, en particulier l'eau et l'assainissement. La promiscuité qui sévit ainsi que les contraintes d'aménagement de voies d'accès et d'autres infrastructures, rendent souvent difficiles l'enlèvement des ordures et la gestion des déchets qui, on le sait, incombent généralement aux femmes. La conséquence d'une telle situation, c'est la recrudescence de certaines maladies (paludisme, maladies diarrhéiques, etc.) dont les femmes et les enfants sont également les premières victimes. À cela s'ajoutent les problèmes liés à la promiscuité en particulier la propagation de maladies comme les MST et le VIH-SIDA.

processus de dégradation des ressources foncières ? Quel est le degré d'implication des organisations de femmes concernées dans les instances de gestion des questions foncières ?

La réponse à ces questions conduit à l'analyse des actions jusqu'ici menées pour trouver des solutions à la dégradation avancée des ressources forestières et foncières. Pour inverser cette tendance à l'horizon 2015 et réduire les pressions diverses sur les ressources naturelles, la stratégie va s'appuyer sur un certain nombre d'activités opérationnelles (plantations, assistance à la régénération par la mise en défens, lutte contre l'érosion et la baisse de fertilité des terres, maîtrise de l'eau, etc.) et de mesures d'accompagnement (renforcement des capacités, amélioration du cadre juridique et institutionnel, suivi et évaluation, mise en place de mécanisme de financement durable...).

L'analyse des types de combustible utilisé par les ménages peut constituer un élément d'appréhension de l'utilisation abusive des ressources ligneuses. Le tableau qui suit montre que la principale source d'énergies combustibles est constituée des bois de chauffe et de charbon de bois qui polarisent ensemble 76, 9% et 62,4% des ménages respectivement en 1995 (ESAM 1) et 2001 (ESAM 2). La baisse relative (18,9%) du nombre de ménage utilisant les ressources ligneuses s'est répercutée sur le nombre de ménages utilisant le gaz qui est passé de 21,2 à 35,8% soit une hausse de 14,6%. Cela montre que le gaz est un substitut direct des ressources ligneuses dans l'utilisation de l'énergie pour la cuisine.

Par conséquent, les actions de facilitation des gaz sont très pertinentes et méritent d'être encouragées.

Type de combustible utilisé pour la cuisine par le ménage

Enquête	ESAM I 95	ESAM II 2001
Nombre de ménages enquêtés	778 181	1 067 256
Autres	9639	10772
Bois de chauffe	431714	549876
Charbon de bois	166952	116235
Electricité	358	387
Gaz	164591	381778
Pétrole	1355	
Total	778180	1067256

SOURCE : DPS

L'analyse du type de combustible selon le sexe du chef de ménage donne les résultats suivants :

- en 1995, 72,4% des ménages dirigés par les femmes utilisent les ressources ligneuses pour la cuisine contre 78% pour les ménages dirigés par les hommes ; alors qu'en 2001, le rapport est de 59,2% et 65% ; en 1995, 26,3% des ménages dirigés par les femmes utilisaient le gaz contre 19,9% alors qu'en 2001, le rapport donne 47,5% contre 32,9%

Type de combustible utilisé pour la cuisine par le ménage

	Féminin		Masculin	
	ESAM1	ESAM2	ESAM1	ESAM2
Autres	854	1619	8785	9153
Bois de chauffe	66599	74362	365115	475514
Charbon de bois	44050	31073	122902	85162
Electricité	259	164	99	223
Gaz	40289	98494	124302	283284
Pétrole	362		993	
Total	152912	207254	625268	860002

Source: DPS

Il découle de ces résultats que la préférence pour les gaz est plus marquée chez les ménages dirigés par les femmes que sur ceux dirigés par les hommes.

En ce qui concerne la foresterie communautaire, les actions initiées à petite échelle dans les années 80 et 90 relatives aux « bois villageois » avaient donné des résultats salutaires. Dans le domaine des énergies renouvelables, l'Etat a mis en place des programmes tels que le PROGEDE financé par la Banque Mondiale dont l'objectif est de développer des énergies renouvelables qui peuvent se substituer au charbon de bois. Ce projet a permis d'impulser les initiatives prises à la base. Parmi ces initiatives, celles développées par les femmes sont très concluantes. On peut citer en exemple les expériences « Bann ak souf », les fourneaux « jambar », les tontine gaz, les cultures hors sol pour le maraîchage, la transformation des produits locaux fruits et légumes, etc. Les deux premières expériences permettent une utilisation très économique du bois alors que la seconde constitue une stratégie basée sur le partage des coûts d'achats des gaz butanes par la mutualisation. Les cultures hors sol sont des techniques qui utilisent les plateformes (tables) à la place des terres. L'inconvénient est qu'elles ne s'accroissent pas avec une production à grande échelle indispensable pour satisfaire une demande forte.

En matière de **gestion de la biodiversité**, les sites de haute biodiversité correspondent en réalité aux aires protégées (parcs, réserves naturelles...) dont la superficie totale équivaut à l'heure actuelle à environ 1.501.195 ha soit 8% du territoire national ; l'objectif est de porter cette superficie à environ 2.251.792 ha, soit 12% correspondant aux recommandations internationales; il existe donc un gap de 4% à combler. Au chapitre des expériences à capitaliser, on peut citer les efforts des organisations féminines à la base comme le Regroupement des femmes de Popenguine (voir encadré).

Encadré 3: Expériences en matière de gestion de la biodiversité : La gestion de l'espace communautaire Ker Cupaam

Auteur : Regroupement des femmes de Popenguine pour la protection de la nature

La réserve naturelle de Popenguine, créée en 1986, a pour objectif, la réhabilitation d'un milieu fortement dégradé, du fait de la coupe abusive du bois de chauffe, du surpâturage et de sécheresses successives. Elle est composée de deux ensembles d'écosystèmes naturels distincts : une partie continentale, formée de collines découpées, ancienne forêt classée créée depuis 1936, et une frange maritime principalement composée d'un habitat rocheux qui constitue une zone de frayère pour les poissons.

Le volet sécurité alimentaire, avec le maraîchage et la conservation des semences, occupe une place importante dans les activités des femmes. Dès 1987, une organisation féminine le RFPPN (Regroupement des Femmes de Popenguine pour la Protection de la Nature) s'est constituée au niveau de la réserve, dans le but de contribuer bénévolement à la réalisation des objectifs de conservation et de restauration de la biodiversité de leur milieu. Par la suite, les femmes ont pu sensibiliser leurs consœurs de sept villages périphériques de la Réserve Naturelle qui ont très tôt compris le bien fondé du programme, et y ont adhéré. Pour la restauration de la biodiversité, les mécanismes employés sont : - la production des pépinières dans chacun des huit villages ; la production du bois de chauffe, avec les arbres fruitiers et les plantes d'ornement ; - la lutte contre l'érosion : il s'agit de faire des cordons pierreux et des barrages pour diminuer la vitesse des eaux de pluie. Les résultats concluants obtenus dès les premières années de cette expérience de participation communautaire des populations limitrophes à l'effort de restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion d'une aire protégée ont convaincu le gouvernement et les partenaires au développement du Sénégal. Afin de mieux formaliser la relation, désormais entretenue entre l'Etat et les populations, un protocole d'accord a été signé entre le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature et la Communauté de Popenguine. Ainsi, pour la première fois dans l'histoire du Sénégal, l'exploitation touristique d'une aire protégée revient alors aux populations riveraines.

Pour ce qui est de la **protection des zones humides**, l'on peut retenir les actions salutaires des femmes pour la sauvegarde de la biodiversité de cette zone avec le projet « Femme de DJONEWAR » est très déterminante et mérite d'être capitalisée au profit des autres zones écologiques similaires.

Pour les problèmes relatifs à la **biosécurité**, le Sénégal fait face à une pollution multiforme. Aux rejets gazeux provenant des industries, des pots d'échappements des véhicules de plus en plus nombreux, s'ajoutent les effluents liquides et les déchets solides qui souillent les eaux, mais aussi les pesticides obsolètes en quantité encore importante.

Ces différentes formes de pollution ont des conséquences diverses sur l'environnement et par ricochet sur les individus surtout les femmes enceintes. En effet, il est démontré scientifiquement que le plomb dégagé par les vieux véhicules ont un impact négatif sur le quotient intellectuel de l'enfant; parmi celles-ci, les modifications du climat (effet de serre et déperissement de la couche d'ozone), la contamination des eaux et des sols ou les accidents consécutifs à la manipulation des pesticides et autres déchets. Il faut déplorer dans ce chapitre la recrudescence de la dépigmentation chez les femmes qui commence à s'implanter durablement dans les mœurs. Également, compte tenu du fait que le recyclage des emballages des produits chimiques dangereux à la santé interpelle

directement les femmes. Les programmes de formation devraient s'orienter davantage vers les femmes et les enfants.

La gestion des déchets interpelle les femmes en premier lieu compte tenu du rôle central qu'elles jouent dans le processus de stockage primaire et d'évacuation de ces déchets. Toutefois, il faut déplorer la faible prise en compte de leur préoccupation dans les politiques de gestion des ordures ménagères. Parfois, l'absence d'infrastructures de gestions adéquates des déchets, les oblige à utiliser de mauvaises pratiques. On peut citer les enfouissements des ordures ménagères hors normes constatées dans certaines zones. Il faut déplorer aussi le faible degré de sensibilisation des femmes surtout rurales sur le danger à courir à adopter ces mauvaises pratiques.

Le programme qui est envisagé cherche en substance i) à limiter la production des déchets à la source, par le recours à des modes de production et de consommation plus propres, ii) à prendre toutes les dispositions pour l'élimination définitive des résidus des opérations de traitement et de récupération. Le stockage de ces déchets au niveau familial et leur évacuation primaire exposent souvent les femmes et les enfants qui ont la charge de ces tâches à des risques de contamination à certaines maladies (choléra)

II.4.2 Analyse des objectifs et stratégies

Pour ce qui est du milieu rural, l'objectif visé sera de capitaliser et de vulgariser les initiatives «bois villageois» par la responsabilisation des organisations féminines à la base. Le projet villageois consiste à développer la foresterie communautaire au niveau de chaque village par la reforestation de 140000 ha soit 10 ha par village. Ce qui représente une contribution de 25% par rapport à l'objectif de couvrir 550000 ha par an d'ici à 2015. Ce projet devrait avoir une composante activité génératrice de revenus tirés des produits forestiers dont l'adaptation par rapport aux sols de destination est assurée. Des mesures d'accompagnement accès sur la formation des femmes seront nécessaires pour la pérennisation d'un tel projet.

Cependant, la tendance actuelle au niveau gouvernemental est à la suppression des subventions, sur le gaz butane ; ce qui remettrait en cause les résultats encourageants obtenus jusqu'ici et provoquerait un nouveau rush sur des formations forestières. C'est pourquoi, l'initiative des « tontines gaz » initiées par certaines femmes des localités de Guédiawaye mérite d'être soutenue et étendue sur l'ensemble du territoire pour permettre à une plus grande majorité de femmes « chef de ménage de fait » de bénéficier à moindres coûts de ce produit gaz butane. Il en est de même pour l'initiative « banna ak souf » de Mame Coumba Gueye dont l'expérience a connu un grand succès dans la sous région notamment au Burkina Faso. Le système de « fourneau jambar » est aussi à renforcer dans une perspective de réduire l'exploitation abusive des bois et charbon de bois pour usage domestique.

En matière de gestion de biodiversité, les stratégies à préconiser devraient apporter des solutions définitives aux exploitations abusives des ressources surtout ligneuses pour les besoins domestiques. En d'autres termes, ils devraient promouvoir des activités

génératrices de revenus dont les effets de substitution par rapport aux ressources naturelles jadis surexploitées seraient assez importants pour pousser les exploitants en l'occurrence les femmes à se détourner de ces ressources au profit des AGR.

D'ici à 2015, parmi les actions attendues du Gouvernement, de la communauté internationale et de la société civile, devrait figurer en bonne place la mise en œuvre du programme d'action, adopté par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Beijing en 1995 ; lequel programme d'action souligne la nécessité de faire participer activement les femmes à tous les niveaux de prise de décisions concernant l'environnement et d'intégrer une perspective sexospécifique dans toutes les stratégies en faveur du développement durable.

Les initiatives prises dans le cadre de ces programmes ont pour but de favoriser l'émergence de cadres et conditions idoines pour une bonne conservation de la diversité biologique au Sénégal. Ceci passe par une nette amélioration des connaissances sur l'état actuel de la biodiversité, l'inversion des tendances lourdes de dégradation et l'institutionnalisation de l'approche de co-gestion qui responsabilise pleinement les communautés locales vivant au contact des ressources, en même temps qu'elle leur procure des bénéfices capables d'améliorer leurs moyens d'existence. Quatre lignes d'actions spécifiques aux femmes peuvent être retenues

- l'intégration des questions sexospécifiques dans les programmes et politiques concernant la gestion de la biodiversité (GIRMaC et PGIES);
- la participation des femmes, y compris les femmes autochtones à la prise de décisions dans le domaine du développement durable, notamment aux niveaux de la gestion, de la conception, de la planification et de l'application des projets;
- la promotion des AGR en faveur surtout des organisations féminines à la base ;
- le renforcement de la capacitation des femmes autochtones en matière de gestion de la biodiversité
- la capitalisation de l'expérience acquise par certaines organisations féminine à la base comme celles de Popenguin

Le programme qui est envisagé cherche en substance i) à limiter la production des déchets à la source, par le recours à des modes de production et de consommation plus propres, ii) à prendre toutes les dispositions pour l'élimination définitive des résidus des opérations de traitement et de récupération.

III/5 CREATION DE RICHESSE

L'approche méthodologique utilisée pour la prise en compte de la dimension dans le cadre de activités de création de richesse repose sur la grille des quatre R et l'approche par les moyens d'existence durable (AMED). Cet outil permettra de pousser l'analyse au niveau micro, méso et macro.

Pour ce faire , il faut mettre à la disposition des décideurs des recommandations du point de vue **Micro – Meso – et Macro** afin de résoudre le problème genre auprès de la société civile , des politiques , au sein de la secteur privé et dans les ménages .

Tableau. Politiques, institutions et processus (PIIP) et lien au niveau micro, méso macro

Niveaux Critères	Micro : des familles et communautés de base	Méso (Institutions, réseaux	Macro (central) Politiques, stratégies
Droits des hommes des Femmes des Jeunes des handicapés	Organisations de base : peu de productivité	SFD OCPVM	Charte des PME Consacre les droits des hommes, des femmes et des jeunes à accéder aux conditions de gestion d'une entreprise ;
Prise en compte équitable des acteurs hommes et femmes	entreprenariat féminin clairement pris en compte ; Renforcement des capacités	Fonds du FNPJ destinés aux individuels et GIE 5 millions, 7 % décentralisation	PAOA agroalimentaire : céréales, pêche, élevage
Rôles et responsabilités Des Hommes des Femmes Des Jeunes des Handicapés.	Elaboration des projets à la base Exigence de production Plus de tâches de production confiées aux acteurs à la base	ONG réseaux d'associations, structures publiques (ITA)	Carte des Pme FNPJ PAOA Participation des acteurs au processus de pilotage
Relations entre les acteurs Hommes, Femmes, Jeune Handicapés	Renforcement des capacités technologiques Et de gestion Mobilisation autour de la production	Institutions de recherche intégrées aux projets de développement entreprenarial, mais peu aux institutions de financement	Stratégies non intégrés aux perspectives technologiques et économiques

<p>Résultats au niveau des Hommes, des Femmes des Jeunes et des handicapés</p>	<p>Initiatives d'entreprises des jeunes , mais beaucoup encore tournés vers l'extérieur</p> <p>plus de capacités, de faire face aux besoins de de revenus</p> <p>X projets financés</p>	<p>Comité de pilotage, information, suivi</p>	<p>Charte des PME</p> <p>FNPJ</p> <p>PAOA</p>
<p>Pouvoir de décision (influence sur les politiques)</p>	<p>Opportunités de création de revenus existent. Cependant, le fonctionnement efficace de l'entreprise non encore appropriée ;</p> <p>Contraintes socioculturelles</p> <p>Femmes plus présentes dans le petit commerce</p>	<p>Le secteur privé plus présent au niveau régional</p> <p>Décentralisation en cours</p> <p>Des mécanismes du FNPJ</p> <p>Réseaux des populations appuyées par les ONG et projets</p> <p>Réseaux des corps de métier plus présents (coutre, menuiserie etc.)</p>	<p>Le secteur privé plus présent aux négociations</p> <p>En outre au niveau FNPJ : non participation des réseaux de jeunes aux processus de prise de décision</p>

Grille: Genre et Orientations de la politique du commerce et lien micro, méso et macro

Niveaux Critères	Micro : communautés de base	Méso (Institutions, réseaux	Macro (central) Politiques, stratégies
Droits des hommes des Femmes des Jeunes Et des groupes fragiles	<p>Plus d'implication Dans la gestion des marchés hebdomadaires En milieu rural</p> <p>Au niveau périurbain Communes d'arrondissement peu impliquées dans la gestion des recettes des marchés.</p> <p>Impact sur la consommation des mesures prises en termes de régulation des prix.</p> <p>Plus difficile pour les femmes chargées de gérer les revenus des familles ; plus difficile encore pour les handicapés ayant des problèmes de mobilité.</p> <p>Plus de difficulté à entrer dans des activités formalisées.</p>	<p>Désengagement au profit d'intermédiaires et de appuis aux gros producteurs maraîchers</p> <p>Doublement des Frais de mise en place des GIE</p> <p>Toutefois gestion des recettes des marchés Par les communes de ville</p>	<p>Agence de régularisation des marchés de produits intérieurs. toutefois ouverture du commerce aux acteurs extérieur</p>
Rôles et responsabilités Des Hommes des Femmes Des Jeunes des Handicapés.	<p>Gestion des tables de quartier et alentours des marchés par les femmes</p> <p>Infrastructures insuffisant, malgré la politique de cantinisation et objet de beaucoup de</p>	<p>Information et orientation Des populations intéressées.</p> <p>l'insuffisance des infrastructures, l'exode rural met la pression sur le centre ville</p>	<p>Appuis à la régularisation des marchés. Rôle d'équilibre difficilement entretenu</p>

<p>Femmes, et jeunes représentées dans le réseau Unacois</p>	<p>Plus de possibilités financières en vue</p>	<p>Indices de dislocation de la cellule familiale. Menaces sur les Activités de petit commerce des plus pauvres et sur la prise En charge des besoins de nourriture et besoins élémentaires</p>	<p>Résultats au niveau des Hommes, des Femmes des Jeunes et des handicapés</p>
<p>Possibilités financières intactes, d'accroissement</p>	<p>moins de solidarité dans les familles et plus d'individualité .groupes de jeunes très pauvres (urbain, périurbain et rural) profitent des rapports heurtés / Réseau Unacois et acteurs du commerce</p>	<p>Patentes exigées selon les humeurs des agents des collectivités locales. Plus d'exigence dans la réclamation des redevances annuelles aux GIE</p>	<p>Relations entre les Acteurs Hommes, Femmes, Jeune Handicapés</p>
<p>acteurs du commerce réseau UNACOIS et rapports heurtés / populations réseaux des effectives avec les réseaux des</p>	<p>Syndicats de producteurs du primaire moins organisés au niveau interne. Dispositif institutionnel inexistant</p>	<p>conflits avec Les écoles Réseau Unacois bien structurée à côté sur l'informel</p>	<p>Prise en charge de la Pression accrue sur les gains. Plus de pression sur les femmes et les groupes fragiles ;</p>
<p>Concertation état, privés en cours bien que conflictuel, parfois moins effective avec les réseaux des populations</p>	<p>Concentration état, privés en cours bien que conflictuel, parfois moins effective avec les réseaux des populations</p>	<p>Concentration état, privés en cours bien que conflictuel, parfois moins effective avec les réseaux des populations</p>	<p>Concentration état, privés en cours bien que conflictuel, parfois moins effective avec les réseaux des populations</p>

Pouvoir de décision	<p>Au niveau réseau UNACOIS le plus actif, le caractère organisé du réseau donne des résultats ponctuels</p> <p>influence sur les politiques) Au niveau individuel. Aucune pour les petits commerçants à cause de l'inorganisation</p> <p>Populations en position de force sur les questions de cantinisation dans les écoles</p>	Autorité des communes de ville sur les marchés des communes d'arrondissement demure	Concertation en cours pour une Meilleure intégration des réseaux de populations
---------------------	---	---	---

Grille d'analyse des secteurs et lien au niveau micro meso macro

Axes d'analyse Niveaux d'analyse	Des sous secteurs du Primaire	Des secteurs des PME transformation /artisanat	Secteur du Commerce
Macro Philosophie, culture de la production	<p>Réflexions en cours</p> <p>Sur la politique de croissance forte.</p> <p>Mais au stade actuel faible intégration des secteurs :</p> <p>Approche des zones de référence au niveau du Ministère de la planification régionale et de la coopération décentralisée existe , mais faible appropriation</p>	<p>Elaboration Charte des Pme constitue une avancée. Toutefois réalité des Pme constitue une limite</p> <p>Structuration, organisations et mise en réseaux de corps de métier encore insuffisante,</p> <p>Parties prenantes n'ont pas le même statut</p>	<p>Réformes visant à rendre les exportations plus attractives et à maîtriser les importations</p> <p>Privés s'organisent autour des denrées stratégiques du riz et du sucre ;</p> <p>Réseau UNACOIS organisé au niveau des régions</p>

Mais avant d'aborder les recommandations nous allons procéder à des amendements faits par les femmes issues des différentes couches de la société. Ces amendements portent sur les droits de la femme et ses rôles et responsabilités dans les activités de création de richesses au niveau micro, méso et macro.

<p>Collecte organisée des produits de base autour du dispositif du commissariat à la sécurité alimentaire ; Marché libre des produits maraîchers pommes de terre, oignons ; liberté des prix sur les autres produits de base</p>	<p>Initiative individuelle prévaut sur les marchés hebdomadaires Maintien de quelques points de collecte des coopératives</p>	<p>Faibles capacités financières et communautaires de base</p>
<p>Difficultés spécifiques de chaque secteur ; Services d'entretien ou de maintenance à l'état embryonnaire au niveau des régions ; Artisanat rural subit encore les séquelles de la mécanisation ;</p>	<p>Peu d'organisation des artisans ruraux et périurbain ; coopératives multi-sectorielles non opérantes Expérience de la plate multifonctionnelle</p>	<p>Faible interaction entre les initiatives privées et collectives</p>
<p>Secteur d'appui existe mais quelquefois obsolète, encore insuffisant ou éloignée des populations</p>	<p>Coopératives rurales non fonctionnelles Stratégie des unités familiales axée sur la diversité des moyens d'existence Peu d'influence des CLCOP</p>	<p>Impasse entre les unités familiales et le niveau local</p>
<p>Mésoproducteurs Conditions de la production</p>	<p>Micro Production</p>	<p>Lien entre le micro, méso et macro</p>

Micro :

- renforcer les textes constitutionnels en faveur des femmes pour éradiquer la résistance faite aux femmes ;
- Institutionnaliser le réseau genre dans son processus économique et social ;
- Revisiter le manuel de procédure du volet micro finance en faveur des femmes ;
- Faciliter l'accès en eau potable au genre, pour lui permettre de s'adonner à d'autres activités générateur de revenus surtout en milieu rural ;
- Mettre en place un observatoire, pour contrôler les disparités faites à l'endroit du genre et au niveau des autres acteurs de développement ;
- Le domaine de lutte contre la pauvreté nécessite davantage une prise en compte du genre bien que des efforts considérables ont été menés dans ce sens ;
- Reprendre les apparences juridiques en faveur des handicapés par leur réinsertion dans le tissu socio-économique ;
- Droits de la femme, prise en compte très faible ;
- Droits de la femme aux activités de création de richesses légèrement vues à un niveau très bas au niveau des O C B ;
- Droits de participation des femmes aux instances de décision presque inexistante ;

Méso :

- La résistance faite aux femmes;
- Réseau genre en matière de participation économique la prise en compte est faible ;
- Faible accès des femmes aux ressources micro- finance ;
- Faible accès des femmes à l'eau potable (urbain périurbaine, et rurale) ;
- L'inaccessibilité des femmes à la terre ;

Macro :

- La résistance faite aux femmes;
- Réseau genre en matière de participation économique la prise en compte est faible ;
- Faible accès des femmes aux ressources micro- finance ;
- Faible accès des femmes à l'eau potable (urbain, périurbaine, et rurale) ;
- L'inaccessibilité des femmes à la terre ;

Recommandations

Micro et méso :

- renforcer les textes constitutionnels en faveur des femmes pour éradiquer la résistance faite aux femmes ;
- Institutionnaliser le réseau genre dans son processus économique et social ;
- Revisiter le manuel de procédure du volet micro finance en faveur des femmes ;
- Faciliter l'accès en eau potable au genre, pour lui permettre de s'adonner à d'autres activités générateur de revenus surtout en milieu rural ;
- Mettre en place un observatoire, pour contrôler les disparités faites à l'endroit du genre et au niveau des autres acteurs de développement ;
- Le domaine de lutte contre la pauvreté nécessite davantage une prise en compte du genre bien que des efforts considérables ont été menés dans ce sens ;

La conférence de Dublin de 1992 a été l'occasion pour la communauté internationale de reconnaître pour la première fois la place importante de la femme en ce qui concerne l'eau. Ce n'est qu'après deux ans (1994), lors de la Conférence de Noordwijk que l'approche fondée sur le genre est adoptée sur l'eau et l'assainissement. En dépit de ces prises de conscience au niveau international, la problématique genre et « eau assainissement » reste encore préoccupante au Sénégal. C'est pourquoi, le paradigme de la prise en compte de la dimension genre dans l'OMD eau et assainissement recentre le débat. Une question fondamentale mérite d'être posée : Quels sont la place et le rôle des femmes dans la gestion de l'eau et de l'assainissement? De la réponse à cette question, vont découler les objectifs et stratégies fixés dans le cadre des OMD.

II.6/EAU-ASSAINISSEMENT

En définitive, au niveau des activités de création de richesses, les femmes sont représentées à un taux très faible. Au niveau de l'économie domestiques et même domestiques), les femmes développent des services d'économies domestiques et même couple marié qui travaille (mari et femme) peut servir d'exemple. La domestique est chargée à la maison de préparer le petit déjeuner, le repas, le dîner, de laver les enfants et de les préparer pour aller à l'école, de les ramener à la maison à la descente, de faire le linge de nettoyer les meubles de la maison de réceptionner les appels téléphoniques à l'absence des patrons de veiller à la sécurité de la maison, de payer les factures eau, électricité et téléphone.

- Reprendre les apparences juridiques en faveur des handicapés par leur réinsertion dans le tissu socio-économique ;
- Améliorer la dimension genre sur tous les volets socio-économiques ;
- renforcer les textes constitutionnels en faveur des femmes pour, éradiquer la résistance faite aux femmes ;
- Institutionnaliser le réseau genre dans son processus économique et social ;
- Revisiter le manuel de procédure du volet micro finance en faveur des femmes ;
- Faciliter l'accès en eau potable au genre, pour lui permettre de s'adonner à d'autres activités générateur de revenus ;
- Enlever tout équivoque de disparités entre homme et femme ;
- Mettre en place un observatoire, pour contrôler les disparités faites à l'endroit du genre et au niveau des autres acteurs de développement ;
- Le domaine de lutte contre la pauvreté nécessite davantage une prise en compte du genre bien que des efforts considérables ont été menés dans ce sens ;
- Reprendre les apparences juridiques en faveur des handicapés par leur réinsertion dans le tissu socio-économique ;
- Macro :

II.6.1/ Analyse de la situation de référence

L'analyse de la situation de référence vise à répondre à ces deux questions posées ci-dessus.

A. Femmes et gestion de l'eau

- Gestion domestique de l'eau

Pour ce qui est de la gestion domestique de l'eau, les pratiques d'approvisionnement en eau des ménages s'appuient essentiellement sur les femmes notamment en milieu rural. En effet, les femmes passent beaucoup de temps à la collecte de l'eau en parcourant des de longues distances à pieds. Cette situation est constatée surtout en milieu rural où le QUID 2001 révèle que 4,4% des ménages ruraux font plus d'une heure pour se rendre à la source d'approvisionnement en eau la proche contre 1,6% en milieu urbain. Compte tenu des l'importance des tâches domestiques à accomplir dans la journée, l'éloignement des sources d'approvisionnement en eau potable, constitue dès lors un handicap majeur pour l'allègement des travaux des femmes. Des efforts allant dans le sens de l'allègement des travaux domestiques des femmes sont actuellement fournis. Toutefois, ils demeurent négligeables par rapport à l'ampleur de la question.

Ces difficultés constatées posent le problème du choix des sources d'approvisionnement en eau potable notamment en milieu rural. L'analyse du critère de choix renvoie directement aux acteurs responsables en matière de prise de décisions sur les lieux d'implantation des sources d'approvisionnement, la qualité de l'eau, le mode de tarification.

Or, l'expérience montre que tous ces choix ne tiennent pas compte des préoccupations des femmes. En effet, d'un point de vue micro et méso, ces dernières sont faiblement représentées aux instances de prise de décisions telles que les ASUFOR au niveau rural, les comités de quartier au niveau urbain. Du côté macro, la prise en compte de la dimension genre est faiblement sentie dans les politiques et programmes de l'Etat. En raison de leur charge de travail, les femmes tendent à préférer les sources d'eau potables qui leur nécessitera moins de temps et d'énergie. En effet, le tableau ci-après révèle que 46,4%.

Répartition en % des ménages selon la source d'approvisionnement en eau

Source d'approvisionnement en eau		Robinet	Robinet intérieur	public	Puits	Autre
Sexe du chef de ménage						
Masculin	30,0	22,0	35,8	12,3		
Fémnin	46,4	23,4	20,7	9,5		

Source : QUID 2001

Pour réaliser cet objectif, les stratégies suivantes sont retenues :

- Intégrer les questions sexospécifiques dans les programmes et politiques concernant l'eau; Le Gouvernement devra encourager l'intégration d'une perspective sexospécifique dans la gestion durable de l'eau ;

L'objectif global retenu d'ici 2015 est : l'accès facile des femmes à une eau de qualité et de quantité suffisantes.

- Eau

II.6.2/ Objectifs et stratégies

Les femmes constituent les plus exposées à ces problèmes d'assainissement du moment qu'elles occupent une place centrale dans la gestion des ordures et déchets ménagers.

Source : QUID 2001

Sexe du chef de ménage	Chasse	Latrines	Autre	Aucun
Masculin	30,0	17,9	31,4	20,7
Féminin	43,2	21,5	22,1	13,2
Ensemble	32,5	18,6	29,6	19,3

Type de toilettes

Tableau :

L'assainissement constitue l'un des maillons faibles de la politique de développement du Sénégal. En effet, peu de centres urbains disposent d'un système d'assainissement fonctionnel. Les problèmes d'évacuation des eaux usées et des déchets se posent avec acuité à cause de l'absence de réseaux d'égout adéquats. D'un point de vue micro, les ménages éprouvent beaucoup de difficultés pour l'évacuation des excréments. En ce qui concerne, les types de toilettes utilisées, il ressort du QUID 2001 que seuls 50,1% des ménages sénégalais utilisent soit la chasse (32,5%) soit les latrines (18,6%). Les 19% ne disposent d'aucun type de toilettes. Les ménages dirigés par les femmes utilisent plus de chasse et de latrines que ceux dirigés par les hommes. Cela révèle qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine.

B. Femmes et gestion de l'assainissement

Si les femmes éprouvent des difficultés pour se procurer de l'eau pour usage domestique, le problème est beaucoup plus senti au niveau de l'usage économique (agriculture et élevage notamment). En effet, il est établi culturellement que l'utilisation économique est le domaine de l'homme alors que l'utilisation domestique est réservée à la femme. Cette acception culturelle handicape beaucoup les femmes qui s'activent dans le domaine de l'agriculture irriguée, du maraîchage.

- Utilisation économique de l'eau

- Promouvoir la participation des femmes à la prise de décisions dans le domaine de la gestion domestique et économique de l'eau ; les femmes devraient participer activement dans les Associations des Usagers de Forêt (ASUFOR)
- Renforcer les capacités des femmes ; une reconnaissance croissante de la nécessité de renforcer les capacités des femmes afin de favoriser leur participation à la prise de décisions. Il importe donc de leur permettre d'avoir plus facilement accès à l'information et à l'éducation, notamment dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'économie.

- Assainissement

L'objectif principal retenu pour ce qui est du volet assainissement est le suivant :

Amélioration du cadre de vie de la femme d'ici 2015 :

- Pour parvenir à cet objectif, les stratégies suivantes sont retenues :
- Elaborer des règles d'hygiène et d'assainissement qui associent davantage les femmes dans le processus de prise de décision.
 - Créer des comités villageois d'hygiène et d'assainissement fonctionnels dirigés par des femmes ;
 - Renforcer l'organisation des campagnes de salubrité régulières dans quartiers les villages ;
 - Faciliter l'accès aux latrines et puisards par les ménages dirigés par les femmes

PLAN D'ACTIONS POUR L'ATTEINTE DE L'OMD 3

L'autonomie économique et sociale des femmes peut certainement apporter des changements et des améliorations au développement économique et social du pays. La raison qui le prouve est relative à la démographie de la population Sénégalaise. Aujourd'hui, nous voyons que la démographie Sénégalaise est fortement accentuée par des femmes. D'après le dernier recensement fait par la Direction de la Prévision et des Statistiques (D.P.S) en 2002. Le taux de fécondité de la population est de 4% soit une répartition de 4.886.485 Hommes et de 5.069.717 femmes.

Malgré cela les femmes sont faiblement représentées aux différentes actions de développement à savoir : l'éducation, l'auto-financement, l'auto-suffisance alimentaire, l'investissement la santé reproductive, la santé sociale, l'hygiène sociale, le développement entrepreneurial des femmes, accès aux instances de décision. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place un plan d'action pour la réintégration des femmes dans le tissu socio-économique

Se référant à l'objectif de l'OMD 3 "qui est axé sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes", la nécessité de ce plan d'action apparaît clairement ; notamment en tenant compte des statistiques ci-après fournies par le BIT :

- les femmes décident sur leurs ressources constituent 13% contre 87% pour les hommes, correspondant ainsi à un écart de 74. Il en découle que la disparité existant entre hommes et femmes est très prononcée ;
- les femmes décident sur leurs ressources avec leurs maris représentent 85% contre 15% chez les hommes, d'où un écart de 70 %. Il apparaît que les femmes ne peuvent pas décider toutes seules sur les ressources ;
- les maris décident sur l'utilisation du crédit de leurs femmes font 80% contre 3% pour les femmes, d'où un écart de 77. Ce résultat traduit que l'homme a plus de droit de regard sur l'utilisation du crédit de sa femme ;
- les entreprises enregistrées au nom de la femme cliente représentent 12% contre 88% chez les hommes d'où un écart de 76. Cela montre que les hommes occupent la grande place au niveau des instances de décisions.

De ces analyses, il découle que les femmes sont vulnérables sur tous les plans. Par conséquent, les disparités devraient être éradiquées. Ainsi, le plan d'action décennal (2005-2015) qui va être proposé va intervenir sur trois volets qui semblent indispensables pour apporter des résultats à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des

femmes à l'horizon 2015 : volet socio culturel, volet institutionnel et volet socio-économique

1. Volet socioculturel :

Ce volet est vital pour le plan d'actions. En effet, les réalités traditionnelles et coutumières font que les femmes rencontrent des blocages à l'égalité des sexes et à leurs autonomies .Et si ces contraintes ne sont levées pas, il sera difficile de régler les autres volets. De ce fait, il est opportun de procéder en premier lieu à :

- **Des campagnes de sensibilisation sur le genre (femme)** et son impact dans la société". Ceci permettra aux différents acteurs de la société (religieux, coutumiers, politiques, et toutes personnes influentes de la société, artistes musiciens, comédiens et plasticiens) de réfléchir de manière judicieuse, comment prendre en compte la femme dans la société.
- **du dialogue inter genre.** Ceci contribue à l'acceptation des revendications du genre de manière optimiste et la résolution des formes de discriminations sociales, économiques et politiques faites aux femmes

En second lieu, il importe de :

- **Accroître les connaissances en matière de genre.** Cela, permet aux femmes de mieux prendre en charge leurs préoccupations. Si elles sont victimes de discriminations c'est dû à un degré d'ignorance qu'elles ont contracté avant. Ce qui dénote aujourd'hui ces disparités.
- **Accroître les connaissances des femmes** en assurant la scolarisation des filles du primaire au supérieur et proposant aux femmes analphabètes un programme d'alphabétisation fonctionnelle adéquat. Pour ce qui est des femmes en activité, les efforts devraient être mis au niveau de la formation professionnelle. Il s'agira précisément d'encourager et de cultiver :
 - l'observation des règles de toute profession, la reconnaissance de la dignité féminine de toute occupation utile ;
 - l'effort pour honorer sa profession et en élever le niveau de vie de manière à mieux servir la société ;
 - les relations entre employeurs et employé(e) s dans le but de cultiver les bonnes relations afin d'éviter les frustrations et les mépris entre genre au sein des structures de production ;
 - l'égalité et l'équité des sexes en matière professionnelle ;
 - l'équité au niveau des recrutements tant du secteur public et du privé, donner un quota à égal partis entre genre (hommes et femmes).

Comité Consultatif de la Femme, les réseaux genre, les communicateurs traditionnels, les artistes, les associations sportives et culturelles, les relais communautaires, les chercheurs de l'université, les enseignants et les ONG spécialisées en IEC seront les partenaires pour la conduite de la stratégie de communication. La stratégie de communication devra être soutenue par une production conséquente de supports d'information

3.- Volet socio-économique :

Le volet socio-économique renferme des axes importants considérés comme des éléments essentiels et suffisants pour constituer le plan d'action. Les actions qu'il faudrait mettre en œuvre tournent autour des points suivants :

- Mettre en place un fonds national de garanties des femmes (F N G F) pour prendre en charge une partie des impayés définitivement non recouverts avec un taux fixé par les financiers décideurs selon la taille et la qualification de la promotrice ;
- Promouvoir tous les secteurs de l'artisanat où évoluent les femmes en renforçant leur capacité de production et faire la promotion de qualité de leurs produits, en vue de les faire profiter aux compétitions sous régionales et régionales ;
- Mettre en place un mécanisme d'assistance et d'appui des femmes à accéder aux terres de manière équitable et égalitaire avec les hommes ;
- Renforcer davantage le F PF (Fonds de Promotion Féminine) , en vue d'accorder des micro crédits et financer des micro projets montés par les femmes qui ont des difficultés d'accès aux crédits bancaires classiques en raison de l'absence de garanties ;
- Accorder des crédits aux filles et femmes diplômées des écoles professionnelles et de l'enseignement supérieur ;
- Réinsérer les femmes compétentes ayant perdu leur emploi pour des raisons économiques;
- Réaliser un équilibre entre les régions en agissant surtout en milieu rural et périurbain en finançant les activités des femmes relevant de tous les secteurs artisanat , petits métiers et services agricoles , commerce(gros et détails), élevage , boulangerie , fabrication d'article en toile , fabrication d'article en fer, fabrication d'article en bois ,fabrication d'article en tissu , tissage , imprimerie, produits chimiques , transformation des fruits et légumes, l'aviculture, services, services de santé , activités ambulantes .
- Accorder des crédits aux étudiantes qui veulent faire des recherches, des illustrations, des éditions, des ouvrages, des inventions de mêmes que les professeurs (femmes).

- Institutionaliser le réseau genre dans son processus économique et social ;
- Renforcer la capacité de mise à niveau des politiques, du secteur privé et de la société civile en direction du genre par une meilleure gestion et de prise en compte de ses préoccupations ;
- Reprendre le manuel de procédure de la micro finance en intégrant les attentes du genre ;
- Reprendre les apparences juridiques des handicapés en vue de les intégrer dans les activités économiques et sociales du pays ;
- Créer un observatoire qui veille et contrôle à l'application des textes statuant à l'équité et l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ;
- Prendre en compte de manière effective des femmes dans la budgétisation des secteurs d'activités créations de richesses;